

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



GENERALE
E/ECE/1070
14 février 1984
FRANCAIS
Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Trente-neuvième session

(Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire)

CONCENTRATION ET INTEGRATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

(Décision E (XXXVIII) de la Commission)

Rapport du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction et résumé	2
Première partie : Propositions préliminaires relatives à un programme de travail adapté pour 1984-1988	4
Deuxième partie : Proposition en vue d'une adaptation du Comité de session	41
Troisième partie : Suggestions de procédure	43

Annexes

(Notes explicatives aux propositions du Secrétaire exécutif
concernant de nouveaux éléments du programme)

Annexe A	Proposition concernant la formation de cadres pour les administrations et les entreprises
Annexe B	Proposition concernant la télématique
Annexe C	Proposition concernant la normalisation
Annexe D	Proposition concernant la transformation des produits agricoles
Annexe E	Proposition concernant les déchets dangereux
Annexe F	Proposition concernant la planification de l'utilisation des sols

TABLE DES MATIERES (suite)

Annexe G	Proposition concernant le financement international des réseaux d'infrastructure routière
Annexe H	Proposition concernant une carte spéciale à microcircuit ("Intelligente") pour le transport international de marchandises par route
Annexe I	Proposition concernant la pâte de bois, le papier et le carton
Annexe J	Proposition concernant le financement du commerce intrarégional

Introduction et résumé

1. La Commission économique pour l'Europe (CEE) offre depuis 37 ans aux gouvernements de ses pays membres un cadre pour la coopération économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Les conditions économiques dans la région ayant changé, le programme de travail et la structure de la Commission ont eux aussi évolué. De nouvelles activités ont été incorporées au programme de travail et de nouveaux organismes ont été créés pour répondre aux besoins des gouvernements des pays membres, ainsi que pour donner suite à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui appelait au renforcement du rôle de la CEE dans la coopération, économique et connexe, entre Etats participants.
2. S'il ne fait aucun doute que la Commission peut être satisfaite de ce qu'elle a réalisé au cours des ans et de son programme de travail actuel, il n'en demeure pas moins qu'il est possible de rationaliser et d'améliorer encore ce programme afin d'utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources limitées disponibles en tenant compte des besoins et des conditions en évolution.
3. La Commission a estimé qu'il serait opportun de procéder à sa trente-neuvième session à un examen et à une évaluation plus rigoureux du programme de travail, compte tenu des faits nouveaux survenus depuis la précédente réévaluation générale de 1976. Le Secrétaire exécutif était prié, au paragraphe 3 de la décision E (XXXVIII), d'entreprendre, pour examen à la trente-neuvième session de la Commission, "une évaluation de l'impact et de l'utilité des activités de la CEE pour les gouvernements et de formuler des propositions préliminaires sur l'adaptation du programme de travail pour 1984-1988, en vue de déterminer les priorités et d'accroître ainsi l'efficacité des activités de la Commission et de permettre une utilisation plus efficace des ressources".
4. C'est pour répondre à cette demande qu'a été rédigée la première partie du présent rapport, qui contient des propositions préliminaires relatives à un programme de travail adapté de la CEE pour la période 1984-1988. Il y est proposé de modifier, et dans certains cas de supprimer, certains éléments du programme actuel, ainsi que d'ajouter de nouveaux éléments.
5. La deuxième partie contient les observations et les suggestions formulées par le Secrétaire exécutif au sujet des méthodes de travail du Comité de session en réponse à la demande qui lui avait été adressée au paragraphe 5 de la décision E (XXXVIII). Il est proposé de remplacer ce Comité par un comité du programme et de la coordination (CPC) qui se réunirait au cours de la semaine précédant la session de la Commission. Ce comité du programme et de la coordination consacrerait son attention aux activités futures, plutôt qu'aux activités passées, ainsi qu'à la concentration et à l'intégration des programmes, et il serait appelé à présenter à la séance plénière des recommandations visant à améliorer la coordination.
6. La troisième partie présente très brièvement une procédure qui pourrait être utilisée pour donner suite aux propositions formulées dans la première partie, c'est-à-dire que le comité du programme et de la coordination devrait examiner les programmes de travail proposés au cours des réunions spéciales, en sollicitant au besoin les avis techniques des organes subsidiaires principaux, en vue de présenter des recommandations à la Commission à sa quarantième session.
7. Dans les annexes A à J du présent rapport, on trouvera des explications concernant les propositions relatives aux nouveaux secteurs de travail ou projets qui pourraient être inscrits au programme.

8. Le Secrétaire exécutif estime que la réorganisation et le regroupement des programmes sectoriaux liés entre eux sous des rubriques plus générales permettraient d'améliorer encore le programme de travail proposé. La Commission aurait ainsi probablement la possibilité de remplir plus efficacement ses fonctions d'évaluation, de coordination et d'orientation.

9. Les avantages que présenterait cette réorganisation du programme de travail pouvaient être encore accrus si l'on modifiait la structure des organes subsidiaires de la Commission. Une réduction du nombre des organes subsidiaires principaux, par exemple, pourrait sans doute se traduire par une application plus efficace du programme de travail, et permettre à la Commission d'être plus facilement à même de définir l'orientation générale des activités de ses organes subsidiaires et d'en assurer la supervision.

10. Le Secrétaire exécutif pense cependant que le mandat que lui a donné la Commission ne lui permet pas de présenter des propositions de plus grande portée en ce qui concerne l'adaptation du programme de travail, ni de proposer des modifications de la structure des organes subsidiaires de la Commission. Il serait disposé, si la Commission prenait une décision dans ce sens, à présenter des propositions à cet égard à la quarantième session.

11. Le Secrétaire exécutif estime en outre qu'il faudrait entreprendre d'autres travaux dans le contexte de l'évaluation de l'impact et de l'utilité des publications de la CEE, les réponses des gouvernements ne permettant guère sur ce point de dégager des conclusions claires. Au cours de ces nouveaux travaux, les opinions des autres utilisateurs de ces publications pourraient aussi être sollicitées. Si la Commission en décide ainsi, le Secrétaire exécutif procédera à cette évaluation et présentera ses conclusions à la quarantième session.

PREMIERE PARTIE - PROPOSITIONS PRELIMINAIRES RELATIVES A UN PROGRAMME DE TRAVAIL
ADAPTE POUR 1984-1988

12. Comme il en avait été prié au paragraphe 3 de la décision E (XXXVIII) de la Commission, le Secrétaire exécutif a entrepris une évaluation en profondeur de l'impact et de l'utilité des activités de la CEE pour les gouvernements. C'est sur la base de cette évaluation que sont présentées ci-après des propositions préliminaires relatives à un programme de travail adapté pour 1984-1988.
13. L'évaluation partait du principe selon lequel tous les projets inscrits au programme de travail actuel devaient sans exception être soigneusement et objectivement examinés de façon à déterminer s'ils devaient être maintenus et, éventuellement, modifiés, compte tenu des objectifs d'ensemble de la Commission.
14. La CEE devant rester un organisme dynamique et tourné vers l'avenir qui s'efforce de répondre aux besoins en évolution des gouvernements de ses pays membres, il a également été procédé à un examen approfondi des nouveaux secteurs de travail ou nouveaux projets que l'on pourrait proposer d'inscrire au programme de travail.
15. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour mener à bien la tâche ainsi définie. La plus importante a été le questionnaire adressé par le Secrétaire exécutif aux gouvernements des pays membres pour leur demander d'évaluer l'utilité que présentaient pour eux les divers projets inscrits au programme de travail actuel. Il leur était demandé de formuler des observations sur les programmes et projets particuliers, ainsi que sur le programme de travail dans son ensemble.
16. Les gouvernements des pays membres ont répondu à la demande du Secrétaire exécutif de façon minutieuse et constructive, lui fournissant les principaux éléments nécessaires à son évaluation. Le caractère confidentiel des réponses de chaque gouvernement a été respecté; mais, compte tenu des observations nuancées présentées par les gouvernements, il n'est pas possible de regrouper ces réponses dans quelques grandes catégories.
17. Bien que les gouvernements se soient en général déclarés satisfaits du contenu global et de l'orientation globale du programme de travail, plusieurs suggestions concernant son amélioration ont été présentées. Ces suggestions ont été prises en considération par le Secrétaire exécutif lorsqu'il a élaboré, sous sa propre responsabilité, le programme de travail adapté qui est actuellement soumis pour examen à la Commission.
18. Pour procéder à son évaluation, le Secrétaire exécutif s'est en outre fondé sur l'expérience acquise au sein du secrétariat de la CEE et a consulté diverses personnalités éminentes.
19. Le Secrétaire exécutif a tenu dûment compte des incidences qu'auront sur les travaux futurs de la Commission l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (ci-après dénommé l'"Acte final d'Helsinki de 1975") et le Document de clôture de la Réunion de Madrid des Représentants des Etats participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue sur la base des dispositions de l'Acte final relatives à la suite à donner à la Conférence, (document ci-après dénommé le "Document de clôture de Madrid de 1983"). Comme l'Acte final d'Helsinki de 1975, le Document de clôture de Madrid de 1983 contient de nombreuses recommandations et déclarations d'intention intéressant la CEE.

Il en a été tenu compte lors de la formulation des propositions relatives à l'adaptation du programme de travail.

20. Le Secrétaire exécutif ne propose aucune modification en ce qui concerne les priorités du programme de travail, c'est-à-dire, il convient de le rappeler, sont les suivantes : développement du commerce; science et technique; environnement et projections économiques à long terme.

21. Le programme de travail proposé peut, de l'avis du Secrétaire exécutif, être appliqué dans les limites générales des ressources dont dispose actuellement le secrétariat, à la condition de procéder à un ajustement progressif du programme de travail pour tenir compte de l'adjonction de nouveaux éléments de programme et de la suppression de certains éléments. Il est postulé que l'appui essentiel que fournissent les gouvernements, par le biais des services que rendent les rapporteurs qu'ils désignent et de leurs contributions aux études et aux séminaires, se maintiendra au moins au même niveau qu'actuellement. On espère aussi pouvoir continuer de compter sur la coopération très utile et les contributions de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

22. La forme et la présentation du programme de travail resteront pour l'essentiel inchangées. La terminologie a cependant dû être alignée sur celle qui est actuellement utilisée au sein de l'Organisation des Nations Unies; les changements apportés sont les suivants :

<u>Ancien terme</u>		<u>Nouveau terme</u>
Catégorie de programme	=	Programme
Secteur de travail	=	Sous-programme
Projet	=	Élément de programme

Par souci de cohérence, et chaque fois que cela était possible, les éléments de programme ont été regroupés en sous-programmes comme suit :

- Tendances, perspectives et politiques à moyen et à long terme
- Situation actuelle et perspectives à court terme
- Quelques problèmes économiques et techniques
- Autres questions particulières
- Statistiques et information.

Les descriptifs très techniques ou détaillés des éléments de programme (qui figurent actuellement dans certaines parties du programme de travail au niveau des éléments à quatre ou cinq chiffres) n'apparaîtront que dans les programmes de travail des organes subsidiaires principaux intéressés 1/.

1/ Il convient de noter que, si le nombre total d'éléments de programme a été ramené de 550 à 390 (soit une réduction de 28,5 %) dans le programme proposé, la réduction est en fait beaucoup plus limitée, puisque certains des éléments qu'il est proposé de supprimer ne donnent actuellement lieu à aucune activité et que la rationalisation de la présentation du programme s'est traduite par la fusion ou le regroupement de projets auparavant distincts. Les tableaux statistiques utilisés comme base de travail par le secrétariat lors de l'élaboration du programme de travail révisé seront mis à la disposition des délégations qui en feront la demande. Il s'agit de tableaux comparatifs qui montrent la structure actuelle et la structure proposée de chaque programme sectoriel et où sont brièvement indiquées les raisons des modifications proposées. On pourra se les procurer, en anglais seulement, auprès du fonctionnaire des conférences de la Commission (Bureau 333, Palais des Nations, Genève) à partir du 1er mars 1984.

23. On espère que, grâce aux propositions ci-dessus, le programme de travail gagnera en clarté et sera plus fonctionnel, ce qui devrait aider la Commission à s'acquitter de ses fonctions d'orientation et de direction générales, tout en laissant aux organismes subsidiaires principaux intéressés une marge de manoeuvre et une autonomie suffisantes.

24. Chacun des programmes sectoriels est présenté ci-après accompagné, comme nous l'avons dit, d'un bref résumé des résultats de son évaluation. Il est proposé de modifier ou d'éliminer certains éléments du programme qui sont dépassés, qui ne font l'objet d'aucune activité ou qui sont redondants et d'ajouter certains nouveaux éléments. Les nouveaux éléments de programme proposés par le Secrétaire exécutif qui n'appellent aucun commentaire sont indiqués par un astérisque (*), tandis que ceux qui sont suivis d'un double astérisque (***) sont assortis d'une note explicative placée dans les annexes au présent rapport. Les sous-programmes et éléments de programme qui sont expressément liés à l'Acte final d'Helsinki de 1975 et au Document de clôture de Madrid de 1985 sont indiqués par les sigles CSCE(H) et CSCE(M), respectivement.

PROGRAMME 01 - POLITIQUE ET COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont estimé que les travaux relatifs au rôle de coordination de la Commission revêtaient une importance particulière, y compris en ce qui concerne la coopération économique en Méditerranée. Certains gouvernements ont en outre affirmé clairement dans leur réponse l'importance qu'ils accordaient à la coopération entre la Commission et les autres organismes des Nations Unies et organisations internationales en tant que moyen d'assurer une plus grande efficacité et d'éviter les doubles emplois. De nombreux gouvernements ont appuyé fermement la publication par le secrétariat, à partir de recherches réalisées indépendamment par celui-ci, de l'Etude sur la situation économique en Europe et du Bulletin économique pour l'Europe, et notamment ses activités dans le domaine de la population.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le Secrétaire exécutif a présenté dans la deuxième partie du présent rapport, ainsi qu'il en avait été prié au paragraphe 5 de la décision E (XXXVIII), des suggestions visant à renforcer le rôle de coordination de la Commission par l'amélioration des méthodes de travail du Comité de session. En outre, un nouveau mode de présentation a été adopté pour le document de la Commission E/ECE/1069 relatif à la coopération avec les autres organisations internationales en vue de donner aux gouvernements un tableau plus clair des domaines dans lesquels cette coopération s'était manifestée et des formes qu'elle avait prises. De plus, afin de fournir rapidement aux gouvernements, avant la publication de l'Etude sur la situation économique de l'Europe, des informations sur la situation économique dans la région, le secrétariat publiera un document succinct intitulé "Résumé de l'évolution économique dans la région de la CEE" (ECE(XXXIX)/2).

Le Secrétaire exécutif a en outre fait rapport de façon plus détaillée, dans le document de la Commission R/ECE/1075, sur les activités de la Commission dans le domaine de la population.

Le programme de travail adapté ci-après a été élaboré afin de tenir compte de façon plus précise des activités en cours et des activités à caractère spécial de la Commission dans le domaine de la politique et de la coordination; y figurent deux propositions de projets à caractère intersectoriel relatifs à la formation de cadres pour les administrations et les entreprises et au développement des activités dans le domaine de la télématique.

Programme proposé

Sous-programme 01.1 : Activités de la Commission dans son ensemble et programmes de travail et priorités

Eléments de programme

- 01.1.1 Examen et orientation des activités de la Commission dans son ensemble; évaluation, coordination et formulation du programme de travail
- 01.1.2 Travaux et activités futures de la Commission
- 01.1.3 Concentration et intégration des programmes de travail de la Commission
- 01.1.4 Coopération économique en Méditerranée, eu égard à l'Acte final de la CSCE (CSCE-H)
- 01.1.5 Formation de cadres pour les administrations et les entreprises** (CSCE-M)

Sous-programme 01.2 : Evolution, problèmes et perspectives économiques dans la région

Eléments de programme

- 01.2.1 Examen de l'évolution, des problèmes et des perspectives économiques dans la région
- 01.2.2 Développement des activités dans le domaine de la télématique**

Sous-programme 01.3 : Résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la Commission

Eléments de programme

- 01.3.1 Examen et application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui ont une incidence sur les travaux de la Commission
- 01.3.2 Le rôle de la Commission dans les travaux préparatoires de la Conférence internationale sur la population de 1984
- 01.3.3 Le rôle de la Commission dans les préparatifs en vue de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

Sous-programme 01.4 : Coopération avec d'autres organisations internationales

Eléments de programme

- 01.4.1 Examen de la coopération de la Commission avec d'autres organismes des Nations Unies
- 01.4.2 Examen de la coopération de la Commission avec d'autres organisations internationales.

** Pour l'élément de programme 01.1.5, voir l'annexe A; pour l'élément de programme 01.2.2, voir l'annexe B.

PROGRAMME 01 a) - INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Le grand nombre de réponses au questionnaire d'évaluation reçues des gouvernements et les observations détaillées dont elles étaient assorties dans de nombreux cas témoignent de l'intérêt que portent les pays membres aux activités dans ce domaine. En général, les gouvernements ont jugé très utiles les travaux relatifs à la robotique industrielle, aux systèmes de fabrication souple, au matériel à faible consommation d'énergie et au matériel destiné à prévenir la pollution de l'eau, aux industries électriques et électroniques et au Bulletin du commerce mondial dans ces secteurs. Certains gouvernements ont exprimé l'opinion selon laquelle il faudrait accorder d'avantage d'attention aux nouveaux secteurs promis à un grand avenir dans ce domaine, tels que les techniques fondées sur la micro-électronique ou les méthodes de fabrication automatisée. Ces mêmes gouvernements ont proposé que, compte tenu de l'importance qu'ils attachaient aux travaux dans ce domaine, le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation soit élevé au statut d'organe subsidiaire principal. D'autres gouvernements ont estimé que les travaux statistiques menés actuellement présentaient un certain intérêt, mais qu'ils pourraient être améliorés si tous les pays communiquaient davantage d'informations. Certains gouvernements, dans leur réponse, manifestaient moins d'intérêt pour les travaux relatifs aux machines pour le travail du bois, à l'industrie automobile, au matériel aéroporté et au matériel de forgeage et d'emboutissage. En outre, un gouvernement a estimé non seulement qu'il faudrait éviter les doubles emplois avec les activités d'autres organismes de la CEE, tels que les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, mais aussi que la CEE ne constituait pas toujours un cadre approprié pour l'examen de certaines des questions purement techniques inscrites à ce programme de travail.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adapté ci-après a été élaboré en vue d'offrir une présentation plus claire des éléments de programme; il y est proposé d'ajouter un nouvel élément relatif à l'évolution récente du matériel télématique.

Programme proposé

Sous-programme 01 a).1 : Tendances et perspectives à long terme dans le domaine des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments de programme

- 01 a).1.1 Evaluation à long terme de la place des industries mécaniques et électriques dans les économies nationales et mondiale
- 01 a).1.2 Incidences à long terme de l'automatisation sur l'économie et sur ses divers secteurs
- 01 a).1.3 Méthodologie à employer pour l'évaluation des tendances technico-économiques et du niveau d'automatisation

Sous-programme 01 a).2 : Situation actuelle et perspectives à moyen terme dans le domaine des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, y compris en matière de commerce international

Programme proposé

Eléments de programme

- 01 a).2.1 Situation actuelle et perspectives à moyen terme dans le domaine des industries mécaniques et électriques
- 01 a).2.2 Situation actuelle et perspectives à moyen terme dans le domaine de l'automatisation
- 01 a).2.3 Etudes sur l'évolution des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation dans les pays

Sous-programme 01 a).3 : Problèmes économiques et techniques des industries mécaniques et électriques

Eléments de programme

- 01 a).3.1 Innovations dans le matériel biomédical
- 01 a).3.2 Développement et utilisation de la métallurgie des poudres dans les industries mécaniques et électriques
- 01 a).3.3 Evolution des industries électriques et électroniques et applications industrielles
- 01 a).3.4 Examen des tendances technologiques récentes dans les industries électriques et électroniques

Sous-programme 01 a).4 : Problèmes économiques et techniques de l'automatisation (CSCE-H)

Eléments de programme

- 01 a).4.1 Les nouvelles méthodes de production dans les industries mécaniques et électriques
- 01 a).4.2 Production et utilisation de robots industriels
- 01 a).4.3 Tendances récentes et applications des techniques de fabrication souple
- 01 a).4.4 Evolution récente dans le domaine du matériel télématique**
- 01 a).4.5 Les nouvelles tendances des applications non industrielles de la technologie de l'information
- 01 a).4.6 Evolution récente des logiciels utilisés pour l'automatisation industrielle
- 01 a).4.7 Production et utilisation de matériel d'automatisation dans les pays membres en développement du point de vue économique

Sous-programme 01 a).5 : Problèmes relatifs à l'environnement et aux ressources dans le domaine des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments de programme

- 01 a).5.1 Equipements mécaniques et électriques permettant d'économiser l'énergie
- 01 a).5.2 Procédés produisant peu de déchets et équipement automatisé pour la production de moulages de précision
- 01 a).5.3 Matériel mécanique et électrique et moyens d'automatisation pour prévenir la pollution de l'eau

** Voir annexe B.

Programme proposé

Sous-programme 01 a).6 : Statistiques dans le domaine des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments de programme

- 01 a).6.1 Publication du Bulletin de statistiques du commerce international des produits des industries mécaniques et électriques 1/
 - 01 a).6.2 Etablissement de statistiques internationalement comparables
-

1/ Voir aussi l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 : Statistiques.

PROGRAMME 01 b) - PROBLEMES GÉNÉRAUX DE L'ÉNERGIE

Dans une large mesure, les réponses au questionnaire d'évaluation reçues des gouvernements étaient conformes aux politiques officiellement adoptées dans ce domaine par les Etats membres. Certains gouvernements ont exprimé l'opinion selon laquelle l'énergie était dans les faits un secteur prioritaire et que la Commission devrait donc intensifier ses travaux dans ce secteur. D'autres ont estimé que les travaux dans ce domaine devraient se poursuivre avec la même intensité qu'auparavant et rester techniques. Certains gouvernements ont souligné l'importance des travaux dans le domaine des économies d'énergie, tandis que, selon d'autres, la documentation serait plus satisfaisante si elle était fondée sur des données plus complètes se rapportant à l'ensemble de la région et si l'on choisissait de traiter de questions qui présentent de l'intérêt pour tous les pays membres.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adapté ci-après a été élaboré en vue de donner une présentation plus claire des éléments de programme; dans ce programme de travail, la question des statistiques générales de l'énergie constitue un sous-programme au titre duquel il est proposé d'organiser une table ronde sur les "politiques de transition énergétique dans la région de la CEE : problèmes et perspectives", en vue de dresser un bilan des résultats des politiques de transition énergétique, d'identifier les tendances fâcheuses ou les risques et de dégager des conclusions relatives à la coopération internationale.

Programme proposé

Sous-programme 01 b).1 : Programmes, politiques et perspectives dans le domaine de l'énergie

Eléments de programme

- 01 b).1.1 Programmes, politiques et perspectives énergétiques sur le plan national
- 01 b).1.2 Coopération dans le domaine de l'énergie dans la région (CSCE-M)
- 01 b).1.3 Politiques de transition énergétique dans la région : problèmes et perspectives */

Programme proposé

- 01 b).1.4 Quelques problèmes généraux de l'énergie
- 01 b).1.5 Etude générale des activités relatives à l'énergie menées au sein de la CEE
- 01 b).1.6 Etude générale des activités relatives à l'énergie menée dans le système des Nations Unies

Sous-programme 01 b).2 : Demande et offre d'énergie

Eléments de programme

- 01 b).2.1 Faits nouveaux importants ayant une incidence sur l'offre et la demande d'énergie à court, à moyen et à long terme
- 01 b).2.2 Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (CSCE-H)
- 01 b).2.3 Analyse de la demande finale : perspectives et politiques

Sous-programme 01 b).3 : Commerce et coopération dans le domaine de l'énergie

Eléments de programme

- 01 b).3.1 Commerce et coopération dans le domaine de l'énergie : évolution, politiques et perspectives
- 01 b).3.2 Identification et analyse des projets relatifs à l'énergie qui se prêtent à une coopération internationale

Sous-programme 01 b).4 : Economies d'énergie (CSCE-H)

Eléments de programme

- 01 b).4.1 Economies d'énergie : évolution, politiques et perspectives dans la région
- 01 b).4.2 Mesures spécifiques d'économie d'énergie

Sous-programme 01 b).5 : Statistiques générales de l'énergie

Eléments de programme

- 01 b).5.1 Appui à la publication du Bulletin annuel de statistiques générales de l'énergie pour l'Europe 1/
- 01 b).5.1 Bilan énergétique complet (offre et demande) de la région de la CEE pour les années passées et à venir et banque de données relatives à l'énergie de la CEE

1/ Voir aussi l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 : Statistiques.

PROGRAMME 01 c) - NORMALISATION**

Dans leur réponse au questionnaire d'évaluation, certains gouvernements ont exprimé l'opinion selon laquelle, puisque la normalisation constituait un moyen important de réduire les obstacles techniques au commerce, il convenait d'intensifier les travaux dans ce domaine. D'autres ont estimé qu'il faudrait étudier de manière plus approfondie certains aspects - tels que les systèmes de certification, l'analyse des faits nouveaux et des perspectives au niveau international et l'harmonisation des critères et procédures applicables pour déterminer la compétence des laboratoires d'essais - en vue de prendre des mesures qui influent plus directement sur la législation nationale. Un gouvernement a souligné que les travaux dans le domaine de la certification offraient des perspectives particulièrement intéressantes pour les pays où les activités dans ce domaine étaient peu développées et que la CEE devrait donc intensifier ses activités dans le domaine de la certification et des essais. D'autres gouvernements ont recommandé que, compte tenu des activités menées dans ce domaine par d'autres organismes tels que l'ISO, la CEI et l'ILAC, la Commission réexamine les modalités et la portée de sa coopération avec ces organismes.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adopté ci-après a été élaboré en vue de donner une présentation plus claire des éléments de programme; dans ce programme de travail, l'accent a été mis en particulier sur la coordination des activités internationales, sur l'identification des problèmes, sur l'élaboration et l'application des recommandations et sur la création et la promotion d'arrangements internationaux de certification.

Programme proposé

Sous-programme 01 c).1 : Coordination des activités internationales en matière de normalisation

Éléments de programme

- 01 c).1.1 Identification des problèmes
- 01 c).1.2 Définition régulière des orientations pour la mise au point de programmes de travail en matière de normalisation internationale par l'identification des secteurs présentant de l'intérêt pour les gouvernements des pays membres
- 01 c).1.3 Approbation des définitions
- 01 c).1.4 Elaboration et mise en oeuvre des recommandations

Sous-programme 01 c).2 : Harmonisation internationale des normes et règlements techniques (OSCE-H-M)

Éléments de programme

- 01 c).2.1 Examen des faits nouveaux, des perspectives et des problèmes aux niveaux international, régional et national
 - 01 c).2.2 Mesures propres à faciliter l'application des normes et règlements techniques
 - 01 c).2.3 Présentation des normes recommandées par la CEE et des règlements techniques harmonisés
 - 01 c).2.4 Elaboration et mise en oeuvre des recommandations
-

** Voir annexe C.

Programme proposé

Sous-programme 01 c).3 : Certification (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 01 c).3.1 Mesures visant à instaurer une confiance mutuelle dans la compétence technique et la fiabilité des systèmes nationaux de certification
- 01 c).3.2 Création et promotion d'arrangements internationaux de certification
- 01 c).3.3 Identification des problèmes du domaine de la certification
- 01 c).3.4 Elaboration et mise en oeuvre des recommandations

Sous-programme 01 c).4 : Essais

Eléments de programme

- 01 c).4.1 Détermination de critères et procédures convenus d'un commun accord à appliquer pour déterminer la compétence des laboratoires d'essais
 - 01 c).4.2 Elaboration et promotion d'accords internationaux relatifs à l'acceptation mutuelle des résultats des essais
 - 01 c).4.3 Harmonisation des méthodes d'essai
 - 01 c).4.4 Elaboration et mise en oeuvre des recommandations
-

PROGRAMME 02 - AGRICULTURE

Dans leur réponse au questionnaire d'évaluation, certains gouvernements ont indiqué que, plutôt que de procéder à des analyses générales, il était préférable de se concentrer sur certains projets concrets. Compte tenu de ces avis, ainsi que de l'intérêt variable manifesté par les pays pour les sujets particuliers étudiés par le Comité au cours des dernières années, il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications substantielles à la structure générale du programme existant au niveau des éléments de programme, mais il fallait que le Comité et ses organes subsidiaires opèrent avec soin la sélection des projets à exécuter au titre des divers éléments de programme, en prenant dûment en considération les risques de chevauchement et de double emploi.

L'accent était également mis sur une nouvelle intensification des échanges d'informations scientifiques et technologiques. Certains gouvernements ont estimé que le Comité n'accordait pas suffisamment d'attention au rôle que jouait l'agriculture dans l'économie nationale et qu'il devait envisager la possibilité d'étendre ses travaux à certaines questions relatives à la transformation des produits agricoles, car une grande partie de ces produits subissaient une transformation avant de parvenir jusqu'au consommateur.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adapté ci-après a été élaboré en vue de donner une présentation plus claire des éléments de programme. En outre, et en raison de l'intense développement du secteur de la transformation des produits agricoles, il est proposé d'ajouter un élément de programme relatif à cette question à l'actuel élément de programme relatif à la commercialisation de ces produits. Ensemble, ces deux éléments constitueraient un nouveau sous-programme se rapportant aux incidences de l'évolution de la commercialisation et de la transformation sur l'agriculture et aux ajustements nécessaires dans le secteur agricole.

Programme proposé

Sous-programme 02.1 : Tendances et perspectives à moyen et à long terme dans l'agriculture

Eléments de programme

- 02.1.1 Examen périodique de l'évolution à long terme de l'agriculture
- 02.1.2 Perspectives à long terme de l'agriculture en Europe méridionale, y compris dans les pays insulaires

Sous-programme 02.2 : Situation actuelle et perspectives à court terme dans l'agriculture, y compris en matière de commerce international

Eléments de programme

- 02.2.1 Examen de la situation actuelle de l'agriculture et du commerce des produits agricoles
- 02.2.2 Examen de la situation du marché de certains produits
- 02.2.3 Problèmes liés aux produits intéressant particulièrement les pays membres qui sont en développement du point de vue économique
- 02.2.4 Normalisation dans le secteur alimentaire et agricole

Sous-programme 02.3 : Problèmes économiques et techniques dans l'agriculture (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 02.3.1 Structures agraires et rationalisation des exploitations agricoles
- 02.3.2 Mécanisation de l'agriculture
- 02.3.3 Utilisation des sols, fertilité des sols, eau et production végétale
- 02.3.4 Elevage et aliments du bétail

Sous-programme 02.4 : Commercialisation et transformation des produits agricoles

Eléments de programme

- 02.4.1 Commercialisation des produits agricoles
- 02.4.2 Transformation des produits agricoles**

Sous-programme 02.5 : Agriculture et environnement

Eléments de programme

- 02.5.1 Problèmes de pollution dans l'agriculture
- 02.5.2 Problèmes d'environnement liés à la mécanisation de l'agriculture

Sous-programme 02.6 : Statistiques de l'alimentation et de l'agriculture

Elément de programme

- 02.6.1 Harmonisation des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture

** Voir annexe D.

PROGRAMME 03 - INDUSTRIE CHIMIQUE

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont exprimé avec soin des avis très favorables au sujet de l'actuel programme de travail dans ce domaine. En général, c'étaient les projets permanents, en particulier les activités relatives aux statistiques, qui étaient très appréciés, de même que les études spéciales concrètes et pragmatiques, et les réunions intéressant directement cette branche d'activité. Un pays a exprimé l'opinion selon laquelle le programme de travail devrait comprendre des activités relatives à l'application de la technologie des microprocesseurs et des robots industriels dans l'industrie chimique et a manifesté son intérêt pour de nouveaux domaines tels que la technologie des lasers, les radiations dans les procédés chimiques, les procédés faisant appel aux membranes, etc. Quelques gouvernements ont jugé guère utiles les travaux relatifs aux techniques peu polluantes ou sans déchets et à la production de substances organiques.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adopté ci-après a été élaboré en vue de donner une présentation plus claire des éléments de programme.

Programme proposé

Sous-programme 03.1 : Tendances et perspectives à long terme dans l'industrie chimique

Eléments de programme

- 03.1.1 Le rôle futur de l'industrie chimique dans la production alimentaire
- 03.1.2 Rôle et place de l'industrie chimique dans l'économie des pays membres

Sous-programme 03.2 : Situation actuelle et perspectives à moyen terme de l'industrie chimique, y compris en matière de commerce international

Eléments de programme

- 03.2.1 Analyse de l'évolution annuelle de l'industrie chimique
- 03.2.2 Tendances et perspectives du marché de certains produits chimiques
- 03.2.3 Compilation de lois et règlements se rapportant à certains produits chimiques et à leur utilisation
- 03.2.4 Techniques de production et mise au point de produits dans l'industrie des matières plastiques
- 03.2.5 Unités de production intégrées dans l'industrie chimique

Sous-programme 03.3 : Problèmes économiques et techniques dans l'industrie chimique (CSCE-H)

Eléments de programme

- 03.3.1 Matières plastiques - évolution et perspectives
- 03.3.2 Evolution technologique récente dans l'industrie des engrais
- 03.3.3 L'ingénierie dans l'industrie chimique

Programme proposé

Sous-programme 03.4 : Questions liées à l'environnement et aux ressources dans l'industrie chimique

Eléments de programme

- 03.4.1 Recours à des techniques peu polluantes ou sans déchets dans la production de substances organiques
- 03.4.2 Tendances de l'utilisation de produits de départ dans la production de substances organiques
- 03.4.3 L'emploi d'additifs pour la production de polymères

Sous-programme 03.5 : Statistiques et information dans l'industrie chimique

Eléments de programme

- 03.5.1 Publication du Bulletin annuel du commerce des produits chimiques
 - 03.5.2 Mise au point de statistiques internationalement comparables
 - 03.5.3 Echange d'informations sur les hydrocarbures aromatiques
 - 03.5.4 Echange d'informations sur les oléfines
-

PROGRAMME 04 - CHARBON

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements se sont d'une manière générale déclarés satisfaits des travaux de la CEE dans ce domaine. Quelques gouvernements ont suggéré que, puisque de nombreux pays se lançaient maintenant dans l'exploitation à de grandes profondeurs de gisements à veines à fort pendage et à faible teneur, le programme devrait comprendre de nouveaux éléments tels que l'automatisation des procédés d'abattage, l'utilisation de robots industriels, l'hydrogénation, la gazéification de charbon à faible capacité calorifique, les techniques de sécurité, etc. D'autres ont estimé qu'il fallait tenir davantage compte dans le programme des intérêts des pays non producteurs de charbon, tandis qu'un autre gouvernement a suggéré qu'il fallait réviser le programme de travail pour se concentrer sur des projets susceptibles de promouvoir une véritable coopération entre l'Est et l'Ouest. D'autres encore ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les perspectives, plutôt que sur les fluctuations à court terme, du commerce du charbon. Certains gouvernements estimaient que l'étude des utilisations nouvelles du charbon méritait de faire l'objet d'une attention plus approfondie. Selon d'autres, davantage d'efforts devraient être faits en vue d'harmoniser les statistiques utilisées par les diverses organisations actives dans ce secteur. Plusieurs gouvernements ont jugé particulièrement utiles les travaux relatifs à la classification des charbons.

Compte tenu de ces opinions et d'autres avis exprimés par ailleurs, le programme de travail adapté ci-après a été élaboré en vue de donner une présentation plus claire des éléments de programme; y figurent deux propositions concernant la mise au point de systèmes d'exploitation minière plus efficaces et la promotion de l'utilisation du charbon dans l'industrie et dans les autres secteurs.

Programme proposé

Sous-programme 04.1 : Perspectives à moyen et à long terme (CSCE-H)

Eléments de programme

- 04.1.1 Perspectives de l'industrie charbonnière dans la région
- 04.1.2 Le commerce mondial du charbon jusqu'en l'an 2000

Sous-programme 04.2 : Situation actuelle, y compris en matière de commerce international du charbon (CSCE-H)

Eléments de programme

- 04.2.1 Examen des fluctuations à court terme de l'offre et de la demande de combustibles solides
- 04.2.2 Examen de la consommation de charbon dans certains secteurs

Sous-programme 04.3 : Quelques problèmes économiques et techniques liés à l'exploitation des mines de charbon souterraines

Eléments de programme

- 04.3.1 Progrès techniques des procédés d'exploitation des mines souterraines
- 04.3.2 Problèmes économiques et problèmes d'organisation liés à l'exploitation des mines souterraines
- 04.3.3 Mesures destinées à améliorer la sécurité dans les mines de charbon souterraines
- 04.3.4 Mise au point de systèmes d'exploitation plus efficaces*

Sous-programme 04.4 : Quelques problèmes techniques et économiques liés à l'exploitation des mines de charbon à ciel ouvert

Eléments de programme

- 04.4.1 Progrès techniques des procédés d'exploitation de mines à ciel ouvert
- 04.4.2 Problèmes économiques et problèmes d'organisation dans l'exploitation des mines à ciel ouvert
- 04.4.3 Problèmes d'environnement liés à l'exploitation des mines à ciel ouvert

Programme proposé

Sous-programme 04.5 : Problèmes de recherche-développement concernant le charbon

Eléments de programme

- 04.5.1 Examen des activités des instituts nationaux de recherche minière
- 04.5.2 Utilisation d'ordinateurs pour le contrôle de l'exploitation et le traitement des données dans les mines
- 04.5.3 Problèmes de l'exploitation du charbon à grande profondeur

Sous-programme 04.6 : Nouvelles utilisations du charbon

Eléments de programme

- 04.6.1 Les problèmes de la gazéification et de la liquéfaction du charbon
- 04.6.2 Nouvelles techniques d'utilisation du charbon
- 04.6.3 Utilisation de combustibles à faible capacité calorifique
- 04.6.4 Elaboration d'une nouvelle classification CEE des charbons
- 04.6.5 Problèmes d'environnement liés à l'utilisation du charbon
- 04.6.6 Promotion de l'utilisation du charbon dans l'industrie et les autres secteurs*

Sous-programme 04.7 : Statistiques et information relatives au charbon

Eléments de programme

- 04.7.1 Publication du Bulletin annuel de statistiques du charbon pour l'Europe 1/
- 04.7.2 Formation de capital, coûts de production et intentions d'investissement dans l'industrie charbonnière
- 04.7.3 Mise au point de statistiques du charbon internationalement comparables
- 04.7.4 Echange de renseignements non statistiques

1/ Voir aussi l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 05 -- ENVIRONNEMENT

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont énergiquement appuyé les activités relatives à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. L'évaluation de l'impact sur l'environnement suscitait également un assez grand intérêt et il semble que les pays membres continueront à participer activement à cette activité. Un certain nombre de gouvernements ont estimé que les travaux relatifs aux techniques peu polluantes ou sans déchets et à la réutilisation et au recyclage des déchets devaient se poursuivre, puisqu'il s'agissait d'un programme arrivé à maturité. Les travaux concernant la protection de la flore, de la faune et de leur habitat déboucheront sur la formulation d'un système d'instruments juridiques pour la protection des espèces végétales et animales présentant un intérêt écologique ou économique dans la région. La plupart des gouvernements sont favorables à la stratégie de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Certains gouvernements ont suggéré que la CEE s'intéresse de plus près aux activités dans le domaine de la gestion des déchets dangereux.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, parmi lesquels figurent deux nouvelles propositions relatives à la gestion des déchets dangereux et à l'aménagement du territoire.

Programme proposé

Sous-programme 05.1 : Questions de politique et de gestion (CSCE-H)

Eléments de programme

- 05.1.1 Stratégie à long terme de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans les pays membres
- 05.1.2 Tendances et politiques actuelles en matière d'environnement dans les pays membres

Sous-programme 05.2 : Evaluation de l'impact sur l'environnement (CSCE-H)

Eléments de programme

- 05.2.1 Cadre et méthodologie des études d'impact sur l'environnement
- 05.2.2 Evaluation de l'impact sur l'environnement dans différents secteurs de l'économie
- 05.2.3 Application des études d'impact sur l'environnement

Sous-programme 05.3 : Pollution atmosphérique (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 05.3.1 Information concernant les activités de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
- 05.3.2 Quelques problèmes de pollution atmosphérique

Programme proposé

Sous-programme 05.4 : Techniques peu polluantes ou sans déchets et réutilisation et recyclage des déchets (CSCE-M)

Eléments de programme

- 05.4.1 Préparation d'un recueil des techniques peu polluantes ou sans déchets
- 05.4.2 Encouragement à la mise au point de méthodes de comparaison et d'évaluation des diverses techniques
- 05.4.3 Relations entre les économies d'énergie et la réduction de la pollution dans les principaux secteurs industriels
- 05.4.4 Récupération, recyclage et réutilisation des déchets
- 05.4.5 Promotion des techniques peu polluantes
- 05.4.6 Elaboration d'une convention sur la gestion des déchets dangereux**

Sous-programme 05.5 : Questions intéressant les ressources (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 05.5.1 Protection de la flore, de la faune et de leur habitat dans la région de la CEE
- 05.5.2 Utilisation durable des ressources naturelles
- 05.5.3 Pollution transfrontière de l'eau
- 05.5.4 Planification de l'utilisation des sols**

Sous-programme 05.6 : Statistiques de l'environnement

Eléments de programme

- 05.6.1 Appui à l'élaboration d'un bulletin des statistiques de l'environnement 1/*
- 05.6.2 Evaluation des indicateurs de l'environnement

** Pour l'élément de programme 05.4.6, voir l'annexe E; pour l'élément de programme 05.5.4, voir l'annexe F.

1/ Voir également l'élément de programme 12.5.10 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 06 - ENERGIE ELECTRIQUE

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, un certain nombre de gouvernements ont estimé que les importantes mutations structurelles et techniques qui affectaient l'industrie de l'énergie électrique exigeaient une intensification des travaux relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, au transport à longue distance, aux supraconducteurs, aux générateurs magnétohydrodynamiques, etc. Par ailleurs, plusieurs gouvernements ont exprimé leur intérêt pour de nouvelles études sur l'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique. D'autres ont jugé très utiles les travaux du Comité sur l'utilisation rationnelle de l'électricité ainsi que les occasions offertes d'échanger des renseignements. Un gouvernement a exprimé l'opinion qu'il était possible d'améliorer les activités dans le domaine de l'environnement tandis que d'autres ont proposé de réorienter celles qui ont trait à l'électrification rurale. Un autre gouvernement a estimé que le programme de travail était trop fragmenté et il a recommandé de regrouper les éléments de programme.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme.

Programme proposé

Sous-programme 06.1 : Perspectives à moyen et à long terme de l'énergie électrique

Eléments de programme

- 06.1.1 Perspectives et politiques à moyen et à long terme de l'énergie électrique
- 06.1.2 La recherche dans l'industrie de l'énergie électrique

Sous-programme 06.2 : Production d'énergie électrique

Eléments de programme

- 06.2.1 Centrales nucléaires
- 06.2.2 Centrales à combustibles fossiles
- 06.2.3 Centrales hydroélectriques
- 06.2.4 Centrales qui convertissent d'autres sources d'énergie
- 06.2.5 Production combinée d'énergie électrique et de chaleur

Sous-programme 06.3 : Réseaux de transport d'énergie électrique et leurs interconnexions (CSCE-H)

Eléments de programme

- 06.3.1 Interconnexions internationales
- 06.3.2 Techniques relatives au courant continu à haute tension
- 06.3.3 Cartes des réseaux électriques haute tension
- 06.3.4 Planification et exploitation des systèmes électriques
- 06.3.5 Réaction des consommateurs aux mesures adoptées en vue d'agir sur les courbes de charges

Sous-programme 06.4 : Consommation et distribution de l'électricité

Eléments de programme

- 06.4.1 Réseaux d'électrification rurale
- 06.4.2 Consommation d'électricité des zones rurales
- 06.4.3 Utilisation des pompes à chaleur électriques
- 06.4.4 Fourniture d'énergie électrique dans les petites communautés
- 06.4.5 Réduction des pertes d'énergie électrique
- 06.4.6 Substitution de l'électricité aux énergies fossiles
- 06.4.7 Etude comparative des systèmes de chauffage électrique des locaux

Sous-programme 06.5 : Energie électrique et environnement

Eléments de programme

- 06.5.1 Impact des centrales électriques sur l'environnement
- 06.5.2 Application aux centrales électriques des normes internationales en matière de pollution atmosphérique
- 06.5.3 Impact sur l'environnement des tours de réfrigération des centrales de grande puissance
- 06.5.4 Combustion de combustibles à forte teneur en soufre et en vanadium
- 06.5.5 Gestion des rejets thermiques dans les bassins fluviaux

Programme proposé

- 06.5.6 Questions d'environnement liées à l'utilisation des sols pour la construction de grandes centrales et de lignes de transport d'énergie
- 06.5.7 Influence sur l'environnement du champ électrique des lignes à très haute tension

Sous-programme 06.6 : Statistiques et informations sur l'énergie électrique

Eléments de programme

- 06.6.1 Publication du Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique pour l'Europe ^{1/}
- 06.6.2 Quelques problèmes statistiques
- 06.6.3 Echange de renseignements sur la normalisation internationale
- 06.6.4 Coordination des glossaires de l'énergie électrique
- 06.6.5 Evaluation statistique des incidences de l'introduction de l'heure d'été sur la consommation d'énergie électrique

^{1/} Voir également l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 07 - GAZ

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements se sont généralement déclarés satisfaits des activités actuelles de la CEE dans ce domaine. Un certain nombre de gouvernements ont toutefois proposé de développer les activités relatives aux aspects économiques et techniques de l'utilisation du gaz dans divers secteurs de consommation, aux moyens de stockage du gaz, à l'exploitation en mer et à la séparation des hydrocarbures et de l'eau issue des gaz humides. D'autres ont insisté sur la nécessité de s'intéresser plus spécialement à l'efficacité et aux économies d'énergie. Si quelques gouvernements ont contesté la valeur de certaines activités du Comité touchant les perspectives à moyen et à long terme, d'autres ont demandé que l'on élabore une étude sur l'évolution structurelle de la demande de gaz jusqu'à l'an 2000 et que l'on organise, tous les quatre ou cinq ans, des colloques consacrés à l'évolution du marché international du gaz naturel. De nombreux gouvernements ont demandé que l'on s'efforce de développer davantage la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en particulier l'Union internationale de l'industrie du gaz.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, parmi lesquels figure une nouvelle proposition relative à l'utilisation de gaz comme carburant.

Programme proposé

Sous-programme 07.1 : Perspectives du gaz à moyen et à long terme (CSCE-H)

Eléments de programme

- 07.1.1 Rôle futur du gaz dans la satisfaction des besoins d'énergie
- 07.1.2 Evolution à long terme de l'industrie du GPL

Sous-programme 07.2 : Evolution actuelle du gaz, y compris le commerce international du gaz (CSCE-H)

Eléments de programme

- 07.2.1 Evolution récente de l'approvisionnement et de la consommation de gaz
- 07.2.2 Commerce intrarégional du gaz

Programme proposé

- 07.2.3 Le commerce interrégional du gaz
- 07.2.4 L'investissement dans les industries du gaz et du GPL
- 07.2.5 L'industrie du gaz et l'environnement
- 07.2.6 Coopération en matière de recherche sur le gaz
- 07.2.7 Harmonisation des codes de bonnes pratiques, des règlements techniques et des normes applicables à l'équipement gazier et aux appareils à gaz

Sous-programme 07.3 : Ressources en gaz

Eléments de programme

- 07.3.1 Méthodes géologiques et géophysiques de prospection du gaz naturel
- 07.3.2 Exploitation du gaz naturel, techniques de stimulation et de récupération assistée
- 07.3.3 Evaluation des ressources de gaz naturel
- 07.3.4 Carte des gisements de gaz naturel en Europe
- 07.3.5 Gazéification du charbon et de diverses matières premières; production et utilisation de gaz naturel de synthèse
- 07.3.6 Prospection et production en mer

Sous-programme 07.4 : Transport et stockage de gaz

Eléments de programme

- 07.4.1 Construction, gestion et entretien des systèmes de transport du gaz
- 07.4.2 Technologie des installations marines et des gazoducs sous-marins
- 07.4.3 Carte des réseaux de transport du gaz en Europe
- 07.4.4 Développement des moyens de stockage souterrain du gaz
- 07.4.5 Stockage de GPL par grandes quantités
- 07.4.6 Méthodes permettant de suivre les variations de la consommation du gaz

Sous-programme 07.5 : Consommation et distribution du gaz

Eléments de programme

- 07.5.1 Consommation du gaz dans divers secteurs de consommation
- 07.5.2 Economie de gaz et utilisation rationnelle
- 07.5.3 Utilisation de pompes à chaleur fonctionnant au gaz
- 07.5.4 Efficacité des appareils et du matériel fonctionnant au gaz
- 07.5.5 Compatibilité des gaz naturels ayant des caractéristiques différentes, notamment le gaz naturel auquel est mélangé un gaz contenant de l'hydrogène
- 07.5.6 Utilisation de gaz comme carburant*
- 07.5.7 Canalisations et matériel de distribution

Sous-programme 07.6 : Statistiques et information

Eléments de programme

- 07.6.1 Publication du Bulletin annuel de statistiques du gaz^{1/}
- 07.6.2 Statistiques concernant quelques aspects du gaz
- 07.6.3 Utilisation de l'ordinateur dans l'industrie du gaz pour le traitement des données

^{1/} Voir également l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 08 - HABITATION, CONSTRUCTION ET PLANIFICATION

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont jugé très utiles les travaux relatifs aux tendances et politiques actuelles dans ce domaine, aux politiques de rénovation et de modernisation urbaines, ainsi qu'au financement du logement et à la politique des loyers. Certains gouvernements ont suggéré d'entreprendre des travaux sur l'équipement technique des villes, y compris la gestion des déchets municipaux, les problèmes d'architecture et de planification des logements et la question des immeubles bas en zones urbaine et rurale. Un gouvernement a recommandé de commencer des études sur l'application de l'informatique, de la microélectronique et de la robotique dans les industries du bâtiment et des matériaux de construction. Un certain nombre de gouvernements ont estimé que les travaux des organes subsidiaires du Comité devaient être mieux coordonnés.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme.

Programme proposé

Sous-programme 08.1 : Politiques et stratégies intégrées dans le domaine de l'habitat

Eléments de programme

- 08.1.1 Perspectives à long terme de l'évolution de l'habitat dans la région de la CEE
- 08.1.2 Situation, tendances et politiques actuelles dans le domaine de l'habitat
- 08.1.3 Incidences des considérations relatives à l'énergie sur la politique des établissements humains
- 08.1.4 Politiques de rénovation et de modernisation urbaines
- 08.1.5 Problèmes de l'habitat en Europe méridionale
- 08.1.6 Les politiques de recherche en matière d'établissements humains

Sous-programme 08.2 : Aménagement urbain et régional (CSCE-H)

Eléments de programme

- 08.2.1 Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche urbaine et régionale
- 08.2.2 Rôle des transports dans l'aménagement, le développement et l'environnement urbains
- 08.2.3 Les problèmes de l'énergie dans le contexte de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- 08.2.4 Les réseaux d'établissements humains
- 08.2.5 Planification des zones de tourisme et de loisirs
- 08.2.6 Nouvelles techniques de collecte et de traitement des données concernant l'utilisation des sols

Programme proposé

Sous-programme 08.3 : Politiques du logement

Eléments de programme

- 08.3.1 Financement du logement
- 08.3.2 Prévisions et programmation en matière de logement
- 08.3.3 Relations entre le logement et l'économie nationale
- 08.3.4 Politique des loyers
- 08.3.5 Méthodes d'évaluation de la qualité et de la valeur d'usage des logements

Sous-programme 08.4 : Bâtiment

Eléments de programme

- 08.4.1 Problèmes d'environnement liés aux activités de construction
- 08.4.2 Techniques du bâtiment
- 08.4.3 Les économies d'énergie dans les immeubles
- 08.4.4 Promotion du commerce international des produits employés dans la construction et des recettes techniques
- 08.4.5 Harmonisation internationale du contenu technique des règlements de construction

Sous-programme 08.5 : Statistiques des établissements humains

Eléments de programme

- 08.5.1 Publication du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe 1/

1/ Voir également l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 09 - TRANSPORTS INTERIEURS

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont vivement appuyé les activités de la Commission dans le domaine du transport. Quelques-uns se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'un programme pour le développement de tous les modes de transport en Europe jusqu'en l'an 2000. D'autres ont souligné l'importance qu'ils attachaient aux activités techniques du Comité des transports intérieurs, notamment aux normes et règlements applicables aux véhicules, aux marchandises dangereuses, aux denrées périssables et aux procédures douanières. Certains gouvernements ont appuyé les travaux relatifs au raccordement avec d'autres régions, tandis que d'autres se sont montrés intéressés par la facilitation du trafic de transit au sein de la région.

D'une manière générale, toutes ces réponses confirment le souci constant des gouvernements d'obtenir de bons résultats des activités techniques, tout en prêtant de plus en plus d'attention à l'élaboration d'une conception globale du développement des transports en Europe.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, parmi lesquels figurent deux propositions relatives au financement des réseaux routiers internationaux et à la création d'une carte de crédit spéciale pour le transport international de marchandises par la route.

Programme proposé

Sous-programme 09.1 : Perspectives dans le domaine des transports

Eléments de programme

- 09.1.1 Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports
- 09.1.2 Analyse d'aspects économiques particuliers des transports
- 09.1.3 Coopération internationale en vue d'améliorer les conditions des transports urbains et suburbains

Sous-programme 09.2 : Infrastructure des transports

Eléments de programme

- 09.2.1 Infrastructure routière** (CSCE-H)
- 09.2.2 Infrastructure ferroviaire
- 09.2.3 Infrastructure des voies navigables intérieures (CSCE-H)
- 09.2.4 Raccordement du réseau de transport européen à celui d'autres régions
- 09.2.5 Projets spéciaux : autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
- 09.2.6 Interface entre les modes de transport

Sous-programme 09.3 : Véhicules et bateaux de transport (CSCE-H)

Eléments de programme

- 09.3.1 Harmonisation et amélioration des normes relatives aux véhicules routiers
- 09.3.2 Arrangements en vue de la suppression des obstacles techniques au commerce international des véhicules à moteur et de leurs équipements et pièces
- 09.3.3 Harmonisation et amélioration des normes relatives aux bateaux de navigation intérieure
- 09.3.4 Normalisation du matériel ferroviaire roulant

Sous-programme 09.4 : Opérations de transport et facilitation (CSCE-H)

Eléments de programme

- 09.4.1 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route**
- 09.4.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par chemin de fer
- 09.4.3 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable
- 09.4.4 Promotion du transport combiné et multimodal
- 09.4.5 Harmonisation des règlements et normes concernant le transport international de denrées périssables
- 09.4.6 Elaboration de dispositions juridiques applicables au trafic sur les voies navigables

Programme proposé

Sous-programme 09.5 : Sécurité du transport (CSCE-H)

Eléments de programme

- 09.5.1 Sécurité du transport routier
- 09.5.2 Sécurité des transports par chemin de fer
- 09.5.3 Sécurité du transport par voie navigable
- 09.5.4 Prescriptions de sécurité applicables à la construction, à l'entretien et à la manutention des conteneurs et du matériel de ferroutage

Sous-programme 09.6 : Transport des marchandises dangereuses (CSCE-H)

Eléments de programme

- 09.6.1 Etablissement et mise à jour de règles générales pour le transport des marchandises dangereuses dans le cadre du Comité d'experts du Conseil économique et social
- 09.6.2 Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voies navigables intérieures et transport combiné

Sous-programme 09.7 : Economies d'énergie, protection de l'environnement et transport

Eléments de programme

- 09.7.1 Encouragement aux économies et à l'efficacité dans le transport
- 09.7.2 Incidences de l'infrastructure et des opérations de transport sur l'environnement, notamment pollution

Sous-programme 09.8 : Statistiques et informations sur les transports

Eléments de programme

- 09.8.1 Elaboration de normes, notamment de méthodes de collecte et de définitions internationalement comparables et reconnues en matière de statistiques des transports intérieurs et des accidents de la circulation routière
- 09.8.2 Publication du Bulletin annuel de statistiques du transport pour l'Europe ^{1/}
- 09.8.3 Publication de statistiques des accidents de la circulation en Europe
- 09.8.4 Publication des résultats des recensements de la circulation routière
- 09.8.5 Diffusion périodique de certaines informations sur les transports

** Pour l'élément de programme 09.2.1, voir l'annexe G; pour l'élément de programme 09.4.1, voir l'annexe H.

^{1/} Voir également l'élément de programme 12.6.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 10 - SCIENCE ET TECHNIQUE

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, la plupart des gouvernements se sont déclarés intéressés par ce programme, tandis que quelques-uns exprimaient l'opinion que la science et la technique constituaient l'un des secteurs prioritaires du programme de travail de la Commission. Ils ont également été d'avis que les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique devraient étudier l'évolution de la science et de la technique, ainsi que les problèmes généraux de politique et de stratégie nationales. Quelques gouvernements ont également insisté sur l'utilité des travaux relatifs au transfert de technologie.

D'autres gouvernements ont estimé que les méthodes de travail et la portée des activités des Conseillers devraient être révisées, l'un d'eux exprimant l'opinion qu'il conviendrait de réexaminer l'utilité des travaux des Conseillers. Un autre gouvernement a déclaré qu'il fallait s'efforcer de maintenir le lien utile entre l'Est et l'Ouest que constituait l'activité des Conseillers, en faisant en sorte que leurs travaux soient plus directement utiles à tous les pays membres, ce à quoi on pourrait parvenir en modifiant le calendrier des réunions et les méthodes de travail de façon à obtenir plus rapidement des résultats.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, en mettant l'accent sur les principaux problèmes.

Programme proposé

Sous-programme 10.1 : Perspectives à moyen et à long terme de la science et de la technique (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 10.1.1 Tendances scientifiques et technologiques dans la région
- 10.1.2 Tendances scientifiques et technologiques dans certains secteurs
- 10.1.3 Relations entre l'activité économique et le progrès technique

Sous-programme 10.2 : Evolution des politiques scientifiques et techniques (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 10.2.1 Etude des politiques scientifiques et techniques générales nationales
- 10.2.2 Etude des politiques nationales en matière d'innovation technique
- 10.2.3 Etude des politiques nationales relatives à l'efficacité de la R-D
- 10.2.4 Méthodes d'évaluation des activités de R-D

Sous-programme 10.3 : Transfert de technologie (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 10.3.1 Mécanismes régissant le transfert de technologie
- 10.3.2 Etablissement et tenue à jour d'un manuel des procédures de cession de licence
- 10.3.3 Mesures visant à promouvoir le transfert de technologie

Programme proposé

Sous-programme 10.4 : Quelques problèmes scientifiques et techniques

Eléments de programme

- 10.4.1 La biotechnologie et le développement économique futur
- 10.4.2 Tendances et perspectives de l'utilisation des matières premières dans l'industrie (CSCE-H-M)
- 10.4.3 Rôle de la science et de la technique dans la lutte contre la pollution atmosphérique (CSCE-H-M)
- 10.4.4 Méthodes de prévision technologique
- 10.4.5 Notions méthodologiques concernant les industries et les produits à forte intensité de technologie

Sous-programme 10.5 : Statistiques de la science et de la technique

Eléments de programme

- 10.5.1 Elaboration de statistiques de la science et de la technique
- 10.5.2 Etude pilote sur l'utilité des statistiques des brevets pour la mesure des transferts de technologie

PROGRAMME 11 - PLANS, PROGRAMMES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, plusieurs gouvernements ont souligné qu'il importait de commencer à élaborer dans une optique nouvelle une perspective économique globale jusqu'en l'an 2000 (PEG) qui serait conçue comme une étude de divers scénarios possibles de développement économique et des politiques économiques correspondantes. Quelques gouvernements, tout en déclarant apprécier l'activité des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE, ont demandé que leurs travaux soient plus étroitement coordonnés avec ceux des autres organes subsidiaires principaux dans le domaine des projections à moyen terme et à long terme. D'autres gouvernements se sont déclarés vivement intéressés par les échanges d'information sur les perspectives économiques à long terme et sur des sujets plus restreints considérés dans une perspective plus courte. Il a été suggéré d'accorder moins d'importance à la construction de grands modèles économiques. Plusieurs gouvernements ont déclaré que les études purement méthodologiques ne les intéressaient pas.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, en particulier la réorientation du sous-programme relatif aux plans, perspectives et projections de manière à mettre en relief les orientations et les nouvelles conceptions qui se dégagent de l'expérience des pays. En outre, les travaux relatifs à la PEG font désormais l'objet d'un sous-programme distinct.

Programme proposé

Sous-programme 11.1 : Echange d'informations sur l'évolution à moyen terme et à long terme

Eléments de programme

- 11.1.1 Echange d'informations sur l'évolution à moyen et à long terme des économies nationales
- 11.1.2 Echange d'informations sur les plans, programmes et projection à moyen et à long terme

Sous-programme 11.2 : Perspective économique générale (PEG)

Eléments de programme

- 11.2.1 Elaboration des principaux éléments de la Perspective économique générale jusqu'en l'an 2000
- 11.2.2 Construction de scénarios économiques à long terme
- 11.2.3 Perspective économique générale jusqu'en l'an 2000

Sous-programme 11.3 : Etude de certains problèmes économiques à moyen et à long terme

Eléments de programme

- 11.3.1 Analyse de l'évolution du changement structurel dans la production, l'emploi et le commerce et de ses incidences sur l'évolution économique à long terme
- 11.3.2 analyse de l'évolution de l'investissement, du stock de capital et de et de l'utilisation de la capacité de production
- 11.3.3 Analyse de l'évolution et des incidences des structures de la consommation*

Sous-programme 11.4 : Planification, programmation et projections

Eléments de programme

- 11.4.1 Orientations et nouvelles conceptions en matière de planification, de programmation et de projections et leur application
- 11.4.2 Modèles et systèmes de modélisation

PROGRAMME 12 - STATISTIQUES

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont exprimé l'opinion qu'il conviendrait d'encourager et de développer l'harmonisation et la coordination des statistiques officielles à l'échelle européenne, et qu'il faudrait en particulier renforcer le rôle de la CEE dans ces activités en organisant des réunions intersecrétariat avec d'autres organisations internationales. De plus, quelques gouvernements ont estimé que s'il était normal que les autres organes subsidiaires principaux demeurent responsables de l'élaboration des statistiques sectorielles, la Conférence des statistiques européens devrait cependant accorder plus d'attention à la coordination des travaux statistiques des organes subsidiaires principaux afin d'éviter les chevauchements d'activités et de limiter le nombre de questionnaires qui sont envoyés aux gouvernements. D'une manière générale,

les gouvernements ont appuyé les activités relatives aux statistiques économiques et aux méthodes statistiques. Quelques gouvernements, cependant, ont souligné qu'il faudrait développer les activités entreprises dans le cadre de la CEE en matière de statistiques des migrations et de la main-d'oeuvre et dans le domaine de la population. D'autres gouvernements ont déclaré qu'ils appréciaient hautement les activités de la Conférence des statisticiens européens relatives à l'emploi de l'ordinateur en statistique. Un gouvernement a déclaré toutefois qu'il conviendrait de réexaminer et de rationaliser les diverses activités de la Conférence en matière de traitement électronique de l'information (Projet d'informatique statistique, Groupe de travail du traitement électronique de l'information, séminaires ISIS, etc.) afin d'obtenir une meilleure répartition des ressources.

Compte tenu de ces opinions et d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, notamment les indications relatives aux activités menées par le secrétariat, au titre de ce programme de travail, à l'appui des publications statistiques dans d'autres secteurs.

Programme proposé

Sous-programme 12.1 : Coopération régionale pour les statistiques

Eléments de programme

- 12.1.1 Etude des travaux statistiques effectués dans la région, y compris les travaux courants de la CEE et ceux d'autres organismes de la région de la CEE
- 12.1.2 Promotion de la coordination des activités d'ordre statistique menées en Europe par les organisations intergouvernementales
- 12.1.3 Contribution et appui apportés par la région aux travaux de la Commission de statistique des Nations Unies
- 12.1.4 Problèmes statistiques d'intérêt particulier pour les pays membres de la CEE qui sont en développement du point de vue économique

Sous-programme 12.2 : Organisation et activités des services de statistique

Eléments de programme

- 12.2.1 Emploi de l'ordinateur en statistique; conception et évolution des systèmes d'information statistique
- 12.2.2 Questions générales de méthodologie statistique
- 12.2.3 Autres questions concernant l'organisation et les activités des services de statistique

Sous-programme 12.3 : Elaboration et harmonisation des méthodes des statistiques économiques (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 12.3.1 Développement et mise en corrélation des systèmes de comptes et bilans nationaux (SCN et CPM)
- 12.3.2 Mesures visant à encourager la publication et la diffusion de statistiques internationalement comparables de la production, du revenu national, de la productivité et des parités de pouvoir d'achat (PCI)

Programme proposé

- 12.3.3 Comparaison des différences relatives de revenu dans la population
- 12.3.4 Développement et harmonisation des nomenclatures statistiques relatives aux activités économiques et aux biens et services
- 12.3.5 Statistiques des prix et des quantités
- 12.3.6 Statistiques agricoles
- 12.3.7 Statistiques générales de l'énergie
- 12.3.8 Statistiques de la science et de la technique
- 12.3.9 Statistiques des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation
- 12.3.10 Statistiques régionales

Sous-programme 12.4 : Elaboration et harmonisation des méthodes des statistiques sociales et démographiques

Eléments de programme

- 12.4.1 Cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques
- 12.4.2 Développement et harmonisation des nomenclatures statistiques dans le domaine des statistiques sociales et démographiques
- 12.4.3 Coordination des statistiques sociales et démographiques avec les comptes et bilans nationaux
- 12.4.4 Recensements de la population et des habitations
- 12.4.5 Statistiques de la main-d'oeuvre
- 12.4.6 Statistiques de l'habitation
- 12.4.7 Statistiques des ménages et des familles
- 12.4.8 Statistiques et indicateurs concernant le rôle et la situation des femmes
- 12.4.9 Statistiques des migrations
- 12.4.10 Coordination des statistiques démographiques dans le cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques (CISSD)

Sous-programme 12.5 : Développement et harmonisation des méthodes des statistiques de l'environnement et des statistiques connexes

Eléments de programme

- 12.5.1 Cadres à utiliser pour les statistiques de l'environnement
- 12.5.2 Indicateurs environnementaux
- 12.5.3 Problèmes généraux de méthodologie des statistiques de l'environnement
- 12.5.4 Statistiques de l'utilisation des sols
- 12.5.5 Statistiques de l'utilisation et de la qualité de l'eau
- 12.5.6 Statistiques de la qualité de l'air
- 12.5.7 Statistiques de la faune et de la flore
- 12.5.8 Statistiques des déchets solides
- 12.5.9 Promotion de projets bilatéraux et multilatéraux dans le domaine des statistiques de l'environnement
- 12.5.10 Création d'un Bulletin de statistiques de l'environnement */

Programme proposé

Sous-programme 12.6 : Appui statistique aux publications, études et projets de la CEE

Eléments de programme

- 12.6.1 Publication de bulletins statistiques
 - 12.6.2 Appui à la publication, par d'autres organes subsidiaires principaux, de bulletins statistiques concernant l'énergie, l'habitation et la construction, l'acier, les industries mécaniques et électriques et les transports
 - 12.6.3 Appui à d'autres travaux statistiques relevant d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE
 - 12.6.4 Fourniture de données statistiques pour des études et projets de la CEE
 - 12.6.5 Appui technique à des activités statistiques bénéficiant de l'appui financier du PNUD
-

PROGRAMME 13 - INDUSTRIE SIDERURGIQUE

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont confirmé qu'ils s'intéressent aux études sur les perspectives à long terme, tout en accordant plus d'importance à l'évolution à court terme et à moyen terme de l'industrie sidérurgique en raison de la façon dont cette industrie a évolué au cours des dix dernières années. Les réponses de certains gouvernements traduisent un intérêt moindre pour les aspects environnementaux de la production d'acier, eu égard à la situation actuelle du marché de l'acier. De nombreux gouvernements ont indiqué qu'ils souhaitaient voir poursuivre les travaux relatifs aux matières premières, y compris les métaux non ferreux. Un gouvernement a recommandé que l'on accorde plus d'attention aux incidences de la réduction de la teneur en métal des produits des industries consommatrices de métaux et à la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des déchets et des sous-produits de la sidérurgie. Ce même gouvernement a proposé que l'on étudie également les moyens de développer l'automatisation, y compris l'emploi de robots, pour réduire la part des travaux pénibles dans la production d'acier.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme.

Programme proposé

Sous-programme 13.1 : Tendances et perspectives à long terme de la sidérurgie

Eléments de programme

- 13.1.1 Perspectives à long terme de l'industrie sidérurgique
-

Programme proposé

Sous-programme 13.2 : Situation actuelle et perspectives à moyen terme de l'industrie sidérurgique, y compris le commerce international de l'acier

Eléments de programme

- 13.2.1 Tendances à court terme et perspectives à moyen terme de l'industrie sidérurgique et des marchés de l'acier
- 13.2.2 Changements structurels dans le commerce international de l'acier
- 13.2.3 Etudes par pays sur l'évolution de l'industrie sidérurgique

Sous-programme 13.3 : Problèmes économiques et techniques de la sidérurgie

Eléments de programme

- 13.3.1 Matières premières de l'industrie sidérurgique
- 13.3.2 Aspects économiques et techniques du procédé de réduction directe
- 13.3.3 Evolution de la consommation spécifique d'acier
- 13.3.4 Aspects économiques et techniques de la protection de l'acier contre la corrosion
- 13.3.5 Les tubes d'acier et leurs exigences de qualité de matières premières

Sous-programme 13.4 : Problèmes liés à l'environnement et à l'économie des ressources dans l'industrie sidérurgique

Eléments de programme

- 13.4.1 Protection contre la pollution de l'air et de l'eau provoquée par l'industrie sidérurgique
- 13.4.2 Stratégie d'utilisation de l'énergie dans l'industrie sidérurgique ^{*}/

Sous-programme 13.5 : Statistiques de la sidérurgie

Eléments de programme

- 13.5.1 Publication des Bulletins de statistiques de l'acier pour l'Europe 1/
- 13.5.2 Publication du Bulletin annuel de statistiques du commerce mondial de l'acier
- 13.5.3 Statistiques de la ferraille
- 13.5.4 Développement des statistiques de l'acier

1/ Voir également l'élément de programme 12.4.2 du programme 12 - Statistiques.

PROGRAMME 14 - BOIS

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont accordé un rang de priorité élevé à l'activité du Comité. La plupart ont commenté très favorablement les travaux relatifs aux études à long terme, les analyses du marché des produits forestiers, la publication du Bulletin du bois pour l'Europe et l'analyse des ressources forestières. On a également jugé particulièrement utile l'activité du Comité mixte FAO/CEE/OIT des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers, ainsi que ceux du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière, et les activités liées à l'environnement et aux économies de ressources. Quelques gouvernements ont estimé que l'on pourrait restructurer dans une certaine mesure le programme de travail du Comité pour concentrer les travaux sur les problèmes prioritaires et éviter une dispersion inutile des ressources. Certains gouvernements ont proposé de renforcer les activités du Comité relatives aux problèmes économiques et techniques des industries de travail du bois, à l'utilisation rationnelle de la biomasse forestière et à la réduction des pertes. Un gouvernement a estimé qu'il faudrait créer un "centre de crise" qui aurait pour mission de prédire les effets des dégâts subis par les forêts du fait de catastrophes naturelles.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, parmi lesquels figure une proposition selon laquelle le Comité élargirait le champ actuellement restreint des travaux qu'il consacre à la pâte à papier et au papier de façon à traiter ces produits dans le contexte général du secteur de la foresterie et des produits forestiers.

Programme proposé

Sous-programme 14.1 : Tendances, perspectives et politiques à moyen terme et à long terme de la foresterie et des produits forestiers

Eléments de programme

- 14.1.1 Evaluation des tendances et des perspectives à moyen terme et à long terme du bois
- 14.1.2 Tendances à moyen terme de la structure et de la capacité des industries de transformation du bois
- 14.1.3 Tendances, perspectives et politiques de la foresterie et des produits forestiers en Europe méridionale

Sous-programme 14.2 : Evolution actuelle et perspectives à court terme du marché des produits forestiers, y compris le commerce international de ces produits

Eléments de programme

- 14.2.1 Etude de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers
- 14.2.2 Normalisation dans le secteur des produits forestiers

Programme proposé

Sous-programme 14.3 : Techniques de travail en forêt et formation des ouvriers forestiers

Eléments de programme

- 14.3.1 Travaux de sylviculture et aspects généraux de la gestion forestière
- 14.3.2 Récolte et transport du bois
- 14.3.3 Formation professionnelle, ergonomie appliquée, sécurité et hygiène

Sous-programme 14.4 : Problèmes économiques, techniques et de gestion des industries de transformation du bois, y compris l'industrie de la pâte et du papier **/

Eléments de programme

- 14.4.1 Mise au point et application de nouvelles techniques dans les industries de travail du bois, y compris l'industrie du meuble
- 14.4.2 Création de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de nouvelles applications pour les produits forestiers
- 14.4.3 Utilisation rationnelle de la biomasse forestière et réduction des pertes
- 14.4.4 Techniques de gestion dans les industries de travail du bois

Sous-programme 14.5 : Problèmes liés à l'environnement et aux économies de ressources (CSCE-H)

Eléments de programme

- 14.5.1 Quantification et évaluation des avantages de la foresterie pour l'environnement
- 14.5.2 Les économies d'énergie et l'autosuffisance des industries de transformation mécanique du bois
- 14.5.3 Incidences des dommages causés aux forêts par la pollution de l'air sur le secteur de la foresterie et des produits forestiers
- 14.5.4 Mesures à prendre en cas de dégâts forestiers soudains et graves

Sous-Programme 14.6 : Economie et statistiques de la foresterie et des produits forestiers

Eléments de programme

- 14.6.1 Publication du Bulletin du bois pour l'Europe
- 14.6.2 Quelques problèmes relatifs à l'économie forestière et aux statistiques des forêts et des produits forestiers
- 14.6.3 Analyse des ressources forestières
- 14.6.4 Transfert dans les domaines économique et statistique de méthodes et de données d'expérience intéressant le secteur des forêts et des produits forestiers

**/ Voir l'annexe I.

PROGRAMME 15 - COMMERCE

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont réaffirmé la priorité qu'ils accordent à l'activité de la CEE dans le domaine du commerce et leur souci de faire progresser la coopération dans ce domaine. Les réponses montrent que tous n'attachent pas la même importance aux diverses contraintes qui pèsent sur le développement du commerce intrarégional et plus particulièrement du commerce Est-Ouest, et que tous ne conçoivent pas de la même manière le rôle que peut jouer le Comité pour le développement du commerce dans l'élimination de ces contraintes et dans la création de conditions plus favorables pour le commerce. Quelques gouvernements ont exprimé l'opinion que les travaux relatifs à l'élimination des obstacles de toute nature au développement du commerce et à la promotion du commerce par la coopération industrielle étaient extrêmement utiles. Ils ont proposé que l'on entreprenne d'élaborer des propositions précises en vue d'éliminer les obstacles au commerce dans la région, et un gouvernement a suggéré de créer un organe permanent à cet effet. D'autres gouvernements ont estimé que la CEE n'est pas l'organe approprié pour mener des négociations sur des problèmes commerciaux particuliers, mais ils ont indiqué qu'ils attachaient de l'importance aux activités relatives au commerce de compensation qui, à leur avis, devraient faire l'objet d'un sous-programme distinct. Les activités relatives à la facilitation du commerce ont été généralement considérées comme particulièrement utiles. Quelques gouvernements ont indiqué qu'ils attachaient beaucoup d'importance aux projets relatifs à l'amélioration de l'information destinée aux milieux d'affaires.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adapté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme, parmi lesquels figure une proposition relative au financement du commerce intrarégional.

Programme proposé

Sous-programme 15.1 : Analyse et examen des tendances, des politiques et des problèmes récents, ainsi que des perspectives du commerce

Eléments de programme

- 15.1.1 Examen des tendances, des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce intrarégional, y compris le financement **/
- 15.1.2 Examen des incidences réciproques de la croissance économique, des changements structurels, du progrès technique et des échanges commerciaux
- 15.1.3 Examen des accords relatifs au commerce et à la coopération économique, y compris un Répertoire de ces accords

**/ Voir l'annexe J.

Annexe 15.2

Sous-programme 15.2 : Identification des obstacles de toute nature au développement du commerce entre les pays membres de la CEE, particulièrement le commerce entre l'Est et l'Ouest, et efforts visant à réduire ou à éliminer progressivement ces obstacles compte dûment tenu des mesures visant à promouvoir le commerce et à en diversifier la composition (CSCE-H-M)

Eléments de programme :

- 15.2.1 Tenue à jour d'un Inventaire des obstacles de toute nature au développement du commerce
- 15.2.2 Identification des obstacles de toute nature au développement du commerce et examen de la manière dont des mesures peuvent être prises au sein de la CEE pour réduire ou éliminer progressivement ces obstacles
- 15.2.3 Elaboration de propositions et de recommandations relatives à des mesures visant à promouvoir le commerce et à en diversifier la composition

Sous-programme 15.3 : Développement de l'information relative aux marchés et des techniques de commercialisation et de financement, et amélioration des contacts d'affaires (CSCE-H-M)

Eléments de programme :

- 15.3.1 Coopération internationale dans le domaine de la promotion des échanges, y compris la commercialisation et les contacts d'affaires
- 15.3.2 Collecte et diffusion d'informations économiques, commerciales, financières et administratives pertinentes **/

Sous-programme 15.4 : Promotion du commerce international par la coopération industrielle (CSCE-H-M)

Eléments de programme :

- 15.4.1 Analyse des tendances et des politiques récentes et des perspectives de la coopération industrielle
- 15.4.2 Etude des moyens de créer des conditions favorables à la coopération industrielle
- 15.4.3 Collecte et diffusion d'informations relatives à la promotion du commerce par la coopération industrielle, et étude des moyens d'améliorer la diffusion de ces informations

Sous-programme 15.5 : Procédures du commerce international, pratiques en matière de contrats, aspects commerciaux de la normalisation et arbitrage commercial (CSCE-H-M)

Eléments de programme :

- 15.5.1 Facilitation des procédures du commerce international, y compris la documentation, les éléments de données commerciales et la télématique
- 15.5.2 Elaboration et révision de Guides et de Conditions générales applicables aux contrats relatifs à des transactions commerciales internationales

Programme proposé

- 15.5.3 Aspects commerciaux de l'harmonisation internationale des normes et règlements techniques, y compris les définitions
- 15.5.4 Aspects commerciaux des procédures de certification et d'essai
- 15.5.5 Arbitrage commercial international

Sous-programme 15.6 : Problèmes commerciaux des pays membres de la CEE qui sont en développement du point de vue économique (CSCE-H-M)

Elément de programme

- 15.6.1 Etude du commerce intrarégional, compte tenu des intérêts des pays membres susmentionnés
 - 15.6.2 Problèmes commerciaux particuliers à ces pays membres et examen de l'action qu'appellent les problèmes identifiés
 - 15.6.3 Mesures propres à appuyer les efforts de promotion du commerce faits par ces pays membres
-

PROGRAMME 16 - PROBLEMES DE L'EAU

Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation, les gouvernements ont dans l'ensemble fortement appuyé le programme actuel dans ce domaine, à l'exception des activités relatives aux statistiques de l'eau. La gestion des eaux souterraines et les aspects économiques de la gestion des ressources en eau sont des secteurs d'activité qui ont fait l'objet de commentaires favorables. En outre, les gouvernements ont insisté fortement sur les activités qui ont une portée internationale, par exemple les projets qui se rapportent à la pollution transfrontière des eaux et à la lutte contre les inondations. Les gouvernements se sont également déclarés intéressés par les activités entreprises en application de la Déclaration de principe de la CEE sur l'utilisation rationnelle de l'eau, adoptée en 1984, et de la Déclaration de principe de la CEE sur la prévention de la pollution des eaux, y compris la pollution transfrontières, et sur la lutte contre cette pollution, adoptée en 1980.

Compte tenu de ces opinions ainsi que d'autres observations, le programme de travail ci-après a été adopté pour présenter de façon plus claire les éléments de programme.

Programme proposé

Sous-programme 16.1 : Gestion et planification générales des ressources en eau

Eléments de programme

- 16.1.1 Tendances et politiques actuelles et perspectives en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau et la lutte contre la pollution de l'eau
- 16.1.2 Gestion des eaux souterraines
- 16.1.3 Coopération internationale en matière de lutte contre les inondations

Programme proposé

- 16.1.4 Politiques d'investissement dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux usées et de l'évacuation des effluents
- 16.1.5 Optimisation de l'utilisation intégrée des réservoirs

Sous-programme 16.2 : Utilisation rationnelle de l'eau (CSCE-H)

Eléments de programme

- 16.2.1 Application de la Déclaration de principe de la CEE sur l'utilisation rationnelle de l'eau
- 16.2.2 L'eau et l'agriculture
- 16.2.3 Utilisation rationnelle de l'eau dans les procédés industriels

Sous-programme 16.3 : Lutte contre la pollution des eaux, y compris la pollution transfrontière (CSCE-H-M)

Eléments de programme

- 16.3.1 Application de la Déclaration de principe de la CEE sur la prévention de la pollution des eaux, y compris la pollution transfrontière, et sur la lutte contre cette pollution
- 16.3.2 Traitement des eaux usées domestiques et industrielles
- 16.3.3 Surveillance régulière et évaluation de la pollution de l'eau, y compris la pollution transfrontière
- 16.3.4 Coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- 16.3.5 Incidence des sources d'énergie non classiques sur les ressources en eau

Sous-programme 16.4 : Statistiques de l'eau

Eléments de programme

- 16.4.1 Classification des utilisations et de la qualité de l'eau^{1/}
- 16.4.2 Inventaire et analyse des systèmes de statistiques de l'eau existant ou en projet dans les pays membres
- 16.4.3 Elaboration d'un système de statistiques de l'eau

^{1/} Voir également l'élément de programme 12.5.5 du programme 12 - Statistiques.

DEUXIEME PARTIE - PROPOSITION EN VUE D'UNE ADAPTATION DU COMITE DE SESSION.

25. Le Comité de session, sous sa forme actuelle et comme son nom l'indique, est constitué par la Commission pour le temps de sa session plénière et travaille pendant cette session, puis rend compte à la Commission plénière des résultats de ses travaux. Outre que cette dispersion des travaux entre deux organes qui se réunissent simultanément a des inconvénients pour les petites délégations, le Comité de session a eu de plus en plus tendance à se préoccuper surtout d'évaluer et d'examiner les activités antérieures des organes subsidiaires principaux. Il a accordé d'autant moins d'attention à la coordination, à la concentration et à l'intégration des activités futures des organes subsidiaires.

26. Plusieurs délégations, et à vrai dire la Commission elle-même, ont à différentes reprises exprimé le désir d'améliorer les méthodes de travail du Comité de session. Au paragraphe 5 de la décision E (XXXVIII), en particulier, le Secrétaire exécutif a été prié de présenter "des propositions au sujet des modifications susceptibles d'être apportées, le cas échéant, aux méthodes de travail du Comité de session de la Commission afin de consacrer davantage d'attention à la coordination, à la concentration et à l'intégration des activités de la Commission...".

27. Le Secrétaire exécutif suggère par conséquent que le Comité de session soit remplacé par un Comité chargé du programme et de la coordination (PCC) qui se réunirait pendant la semaine précédant la session plénière et dont le rôle serait de passer brièvement en revue les activités antérieures et, ce qui est plus important, de faire à la Commission des recommandations sur l'orientation future et la mise en oeuvre du programme de travail, en ce qui concerne plus particulièrement la concentration et l'intégration. De cette manière on pourrait attendre du PCC qu'il circoncrive les problèmes découlant de l'examen du programme et méritant d'être renvoyés à la Commission elle-même. Cette dernière pourrait alors éventuellement limiter sa session plénière à une semaine de délibérations consacrées à la politique générale et à la formulation de directives d'ensemble.

28. Vu ce qui précède, la Commission jugera peut-être bon d'examiner les directives ci-après concernant les travaux du Comité chargé du programme et de la coordination dont la création est proposée :

i) S'attacher, lors de ses délibérations, aux activités futures plutôt qu'à une évaluation des travaux accomplis au cours de l'année écoulée par les organes subsidiaires principaux;

ii) Accorder une attention spéciale aux problèmes relatifs à la concentration et à l'intégration des programmes, et s'assurer qu'il est pleinement tenu compte de l'interdépendance des programmes;

iii) Formuler, à l'intention de la Commission, des recommandations portant sur des directives relatives à la coordination des programmes, applicables aux travaux des organes subsidiaires principaux, que la Commission pourrait adopter;

iv) Accorder une attention spéciale aux problèmes intersectoriels et formuler des recommandations à la Commission sur les moyens d'améliorer la coordination, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de ces problèmes.

29. En 1977 la Commission a adopté, pour l'examen de la concentration et de l'intégration des programmes de travail, une nouvelle procédure fondée sur les suggestions présentées par le Secrétaire exécutif dans son rapport E/ECE/912. Dans ce rapport, rappelons-le, le Secrétaire exécutif exprimait l'avis que l'examen du programme de travail, sous l'angle de la concentration et de l'intégration, pourrait au début porter sur les quatre secteurs de travail prioritaires de la Commission : 1) le développement du commerce; 2) la science et la technique; 3) l'environnement; et 4) les projections économiques à long terme. A partir de sa trente-troisième session, la Commission a chaque année étudié un de ces grands secteurs 1/. En outre, elle a entrepris l'examen du programme concernant l'énergie. Les autres secteurs à examiner sont les suivants : l'agriculture et le bois, les établissements humains, l'industrie, les statistiques et les transports.

* * *

30. A la lumière de ce qui précède, la Commission voudra peut-être :

- a) Créer un Comité chargé du programme et de la coordination (PCC) qui se réunira pendant la semaine précédant la session plénière de la Commission;
- b) Formuler des directives en ce qui concerne les activités du Comité chargé du programme et de la coordination, conformément au paragraphe 28 du présent document E/ECE/1070;
- c) Prier le Secrétaire exécutif d'établir un rapport sur la concentration et l'intégration du programme de travail de la Commission, en mettant l'accent en particulier sur les quatre domaines prioritaires, afin que le PCC puisse entreprendre à une très prochaine session un examen en profondeur du programme, sous l'angle de la concentration et de l'intégration, et faire des recommandations à ce sujet à la Commission.

* * *

31. Une proposition spéciale supplémentaire concernant les activités de cet éventuel Comité du programme et de la coordination est formulée dans la troisième partie ci-après.

1/ E/ECE/934, 969, 991, 1020 et 1036.

TROISIEME PARTIE - SUGGESTIONS DE PROCEDURE

32. On ne pense pas que la Commission sera en mesure d'examiner les propositions figurant dans la première partie d'une manière suffisamment détaillée pour que des décisions de fond puissent être prises à la trente-neuvième session. Il devrait être possible cependant que la Commission donne suite à quelques-unes au moins des propositions à sa quarantième session si des préparatifs appropriés sont entrepris avant cette session.

33. Etant donné que les propositions relatives au programme de travail concernent les travaux de la Commission dans son ensemble et nécessitent un examen en profondeur, il est suggéré que le Comité chargé du programme et de la coordination (PCC), dont la création est proposée dans la deuxième partie ci-dessus, soit réuni en sessions extraordinaires pour examiner les propositions concernant la révision du programme de travail. Le Comité pourrait commencer ses travaux au début de l'automne 1984, en se réunissant à nouveau selon qu'il sera nécessaire, en vue de présenter soit un rapport intérimaire, soit des recommandations définitives à la Commission à sa quarantième session.

34. Si la Commission ne peut aboutir, à sa trente-neuvième session, à une décision concernant la création du futur Comité chargé du programme et de la coordination, elle jugera peut-être bon d'envisager de convoquer un Comité plénier spécial chargé d'entreprendre ce travail.

35. Il pourrait être utile que le PCC, ou à sa place le Comité plénier spécial, sollicite l'avis technique des organes subsidiaires principaux concernés au sujet de certaines des propositions figurant dans la première partie ci-dessus.

ANNEXES

NOTES EXPLICATIVES AUX PROPOSITIONS DU SECRETAIRE EXECUTIF
CONCERNANT DE NOUVEAUX ELEMENTS DU PROGRAMME

- Annexe A Proposition concernant la formation de cadres pour les administrations et les entreprises
- Annexe B Proposition concernant la télématique
- Annexe C Proposition concernant la normalisation
- Annexe D Proposition concernant la transformation des produits agricoles
- Annexe E Proposition concernant les déchets dangereux
- Annexe F Proposition concernant la planification de l'utilisation des sols
- Annexe G Proposition concernant le financement international des réseaux d'infrastructure routière
- Annexe H Proposition concernant une carte spéciale à microcircuit ("Intelligente") pour le transport international de marchandises par route
- Annexe I Proposition concernant la pâte de bois, le papier et le carton
- Annexe J Proposition concernant le financement du commerce intrarégional

10

11

12

13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539
 540
 541
 542
 543
 544
 545
 546
 547
 548
 549
 550
 551
 552
 553
 554
 555
 556
 557
 558
 559
 560
 561
 562
 563
 564
 565
 566
 567
 568
 569
 570
 571
 572
 573
 574
 575
 576
 577
 578
 579
 580
 581
 582
 583
 584
 585
 586
 587
 588
 589
 590
 591
 592
 593
 594
 595
 596
 597
 598
 599
 600
 601
 602
 603
 604
 605
 606
 607
 608
 609
 610
 611
 612
 613
 614
 615
 616
 617
 618
 619
 620
 621
 622
 623
 624
 625
 626
 627
 628
 629
 630
 631
 632
 633
 634
 635
 636
 637
 638
 639
 640
 641
 642
 643
 644
 645
 646
 647
 648
 649
 650
 651
 652
 653
 654
 655
 656
 657
 658
 659
 660
 661
 662
 663
 664
 665
 666
 667
 668
 669
 670
 671
 672
 673
 674
 675
 676
 677
 678
 679
 680
 681
 682
 683
 684
 685
 686
 687
 688
 689
 690
 691
 692
 693
 694
 695
 696
 697
 698
 699
 700
 701
 702
 703
 704
 705
 706
 707
 708
 709
 710
 711
 712
 713
 714
 715
 716
 717
 718
 719
 720
 721
 722
 723
 724
 725
 726
 727
 728
 729
 730
 731
 732
 733
 734
 735
 736
 737
 738
 739
 740
 741
 742
 743
 744
 745
 746
 747
 748
 749
 750
 751
 752
 753
 754
 755
 756
 757
 758
 759
 760
 761
 762
 763
 764
 765
 766
 767
 768
 769
 770
 771
 772
 773
 774
 775
 776
 777
 778
 779
 780
 781
 782
 783
 784
 785
 786
 787
 788
 789
 790
 791
 792
 793
 794
 795
 796
 797
 798
 799
 800
 801
 802
 803
 804
 805
 806
 807
 808
 809
 810
 811
 812
 813
 814
 815
 816
 817
 818
 819
 820
 821
 822
 823
 824
 825
 826
 827
 828
 829
 830
 831
 832
 833
 834
 835
 836
 837
 838
 839
 840
 841
 842
 843
 844
 845
 846
 847
 848
 849
 850
 851
 852
 853
 854
 855
 856
 857
 858
 859
 860
 861
 862
 863
 864
 865
 866
 867
 868
 869
 870
 871
 872
 873
 874
 875
 876
 877
 878
 879
 880
 881
 882
 883
 884
 885
 886
 887
 888
 889
 890
 891
 892
 893
 894
 895
 896
 897
 898
 899
 900
 901
 902
 903
 904
 905
 906
 907
 908
 909
 910
 911
 912
 913
 914
 915
 916
 917
 918
 919
 920
 921
 922
 923
 924
 925
 926
 927
 928
 929
 930
 931
 932
 933
 934
 935
 936
 937
 938
 939
 940
 941
 942
 943
 944
 945
 946
 947
 948
 949
 950
 951
 952
 953
 954
 955
 956
 957
 958
 959
 960
 961
 962
 963
 964
 965
 966
 967
 968
 969
 970
 971
 972
 973
 974
 975
 976
 977
 978
 979
 980
 981
 982
 983
 984
 985
 986
 987
 988
 989
 990
 991
 992
 993
 994
 995
 996
 997
 998
 999
 1000

ANNEXE A

PROPOSITION CONCERNANT LA FORMATION DE CADRES POUR LES
ADMINISTRATIONS ET LES ENTREPRISES

(Elément de programme 01.1.5)

1. Le "Document de clôture" de la réunion de Madrid de 1983 contient une disposition en vertu de laquelle les Etats participants reconnaissent l'importance que revêt la promotion de l'échange d'informations et d'expérience sur la formation des cadres pour leur développement économique. A cette fin, ils recommandent d'organiser dans un cadre existant approprié et avec l'aide des organisations intéressées telles que, par exemple, la CEE/ONU et l'Organisation internationale du Travail, un séminaire de responsables des institutions et services spécialisés dans la formation à la gestion des administrations et des entreprises en vue d'échanger des informations sur les problèmes et les méthodes de cette formation, de confronter les expériences réalisées et d'encourager le développement des relations entre les centres correspondants.

2. Le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Directeur général du BIT, a examiné cette proposition et il est d'avis qu'un tel séminaire ou colloque pourrait bien être organisé dans le cadre de la CEE et avec la participation du BIT. Il ne semble pas y avoir de "cadre existant approprié" dans lequel puisse se tenir un tel colloque entre pays de la région ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Il est suggéré par conséquent que la CEE soit considérée comme constituant un cadre approprié au sens du "Document de clôture".

3. Il y a lieu de se rappeler cependant que la CEE n'a pas de mandat spécifique pour ce type d'activité, et le Secrétaire exécutif ne voudrait pas suggérer que le mandat soit modifié de manière à englober la formation de cadres. La CEE a cependant eu la possibilité, à l'occasion, d'entreprendre à titre spécial certaines activités pour lesquelles les pays membres considèrent qu'elle est la mieux placée. Comme exemples récents on peut citer la convocation d'un Séminaire sur le rôle économique de la femme dans la région de la CEE, qui doit se tenir à Vienne (Autriche) en octobre 1984 (décision D (XXXVIII) de la Commission), et, en collaboration avec le FNUAP, d'une Réunion régionale sur la population qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) en octobre 1983 (décision C (XXXVIII)).

4. Le colloque envisagé plus haut pourrait être organisé, à titre spécial, à la fin de 1985 ou au début de 1986, avec la participation de responsables des institutions et services spécialisés dans la formation à la gestion des administrations et des entreprises.

5. Le colloque pourrait porter essentiellement sur un sujet technique qui intéresse manifestement l'ensemble de la région et à propos duquel l'échange de données d'expérience serait bien accueilli par tous les organismes qui ont certaines responsabilités en matière de promotion, d'orientation et de coordination de la formation de cadres, et il pourrait servir de plate-forme pour l'échange de données d'expérience entre ces organismes. Une autre possibilité est que ce colloque passe en revue l'évolution récente des technologies et méthodologies en matière de formation de cadres, comme l'apprentissage de l'action, l'autoperfectionnement, la formation assistée par ordinateur, les techniques audiovisuelles.

6. Il est suggéré qu'une réunion préparatoire se tienne au cours de l'automne 1984 pour examiner la nature, la portée et l'ordre du jour d'un colloque sur la formation de cadres et pour faire des recommandations à la Commission à sa quarantième session.

Section 1: Introduction

Section 2: Methodology

Section 3: Results

Section 4: Discussion

Section 5: Conclusion

Section 6: References

Section 7: Appendix

Section 8: Acknowledgments

ANNEXE B

PROPOSITION CONCERNANT LA TÉLÉMATIQUE

(Elément de programme 01.2.2)

(Elément de programme 01 a).4.4)

1. La fusion du traitement électronique de l'information et des télécommunications en ce que l'on appelle la télématique, et le développement et l'internationalisation rapides de cette dernière, ont fortement élargi la gamme des applications possibles pour la manipulation, le traitement, le stockage et la transmission de quantités énormes de données dans l'industrie (qu'il s'agisse des services ou de la production manufacturière), les affaires, l'administration et les services publics. Cela est devenu possible grâce à un développement exponentiel de la technologie du matériel et du logiciel. Ce processus a été amplifié par les progrès technologiques intervenus simultanément dans le secteur de la télécommunication, qui ont beaucoup amélioré les possibilités des réseaux de télécommunication sur le plan du coût, du volume, de la distribution, de la fiabilité et de la qualité de la transmission. Il n'est pas exagéré de dire que le monde est à la veille d'une révolution de l'information qui aura un impact considérable sur pratiquement tous les aspects de la vie économique et humaine.

2. La gamme des applications actuelles et potentielles des technologies clés de la télématique, tant sur le plan du matériel que sur celui du logiciel, est très large et constituera une source majeure de croissance économique et d'amélioration de la productivité. La production de biens aura relativement moins de poids, et l'importance des télécommunications, de l'ordinateur, de la robotique et de l'intelligence artificielle continuera de croître. Dans de nombreux pays industrialisés, les secteurs qui s'occupent de l'information et de la télécommunication ont déjà une production totale qui représente une part rapidement croissante de leur économie nationale et de leur commerce international. En même temps, le secteur manufacturier et celui des services, comme les industries mécaniques et électriques, l'automation, le secteur bancaire, les transports, la santé, l'assurance et le tourisme deviennent de plus en plus tributaires de l'évolution de la télématique.

3. Jusqu'à présent un certain nombre d'organes subsidiaires de la CEE ont entrepris des travaux dans des domaines qui concernent l'électronique, la robotique, les télécommunications, les ordinateurs et leurs applications (logiciel).

4. Le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation est l'organe qui a été essentiellement chargé de la plus grande partie des travaux directement liés à l'électronique. Au cours des quatorze dernières années, le Groupe de travail et ses prédécesseurs ont abordé le vaste domaine de l'automatisation industrielle en étudiant les tendances techno-économiques correspondantes, du point de vue à la fois des techniques (par exemple machines à commande numérique, robots et unités de commande programmables, conception assistée par ordinateur) et des domaines d'application (par exemple, industrie de l'acier et de l'automobile, technologies des fonderies et du soudage, manutention des matériaux). Le programme actuel du Groupe de travail comprend un certain nombre de projets et d'activités futures dans des domaines directement ou indirectement liés à la télématique, et l'on peut s'attendre que de nombreuses applications verront le jour. Toutefois l'approche suivie jusqu'à présent a été plus ou moins orientée vers la mise en œuvre de projets et n'a peut-être pas suffisamment tenu compte de la révolution technologique axée sur l'information qui est en train de se produire.

5. Les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique constituent un organe subsidiaire principal qui a entrepris des travaux importants mais limités liés au vaste champ d'application de la télématique. Un exemple en est l'étude menée par les Conseillers, en 1980, sur les tendances technologiques à long terme et les questions connexes de politique générale dans le domaine des microprocesseurs. Un autre exemple est le projet concernant des études à entreprendre dans certains secteurs économiques, au sujet par exemple de l'automatisation et de l'électronique, ainsi que d'un système intégré pour la gestion.

6. D'autres éléments du programme de travail de la CEE montrent aussi que cette dernière s'intéresse de plus en plus au domaine de la télématique, en voie d'expansion rapide. C'est ainsi que l'utilisation de l'ordinateur à des fins statistiques et pour la conception et le développement des systèmes d'information statistique fait partie du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens. Dans les activités concernant la promotion du commerce et de la coopération industrielle, le développement des éléments de données commerciales et des échanges mutuels automatiques de données - qui est un aspect important du programme de travail du Comité pour le développement du commerce - est considéré comme une condition préalable à la facilitation des procédures commerciales internationales et à la promotion du commerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de la CEE.

6. Malgré les progrès réalisés dans les domaines brièvement évoqués ci-dessus, un examen des travaux accomplis dans le nouveau domaine de la télématique et dans son application à des secteurs déterminés du programme de travail indique que d'autres activités pourraient être entreprises avec avantage sous les auspices des organes subsidiaires principaux existants. Parmi ces nouvelles activités on pourrait citer, par exemple, la recherche économique concernant la place, le rôle et l'impact de la télématique sur les économies des pays membres de la CEE; une étude sur les méthodes d'évaluation des tendances techno-économiques dans le domaine du traitement de l'information et les branches connexes de la télématique qui sont au service de l'industrie; une étude sur l'évolution actuelle et les perspectives de développement à moyen terme des bases de données informatisées et des réseaux informatisés de télécommunications, en particulier dans la mesure où elles influent sur la promotion du commerce et de la coopération industrielle dans la région; une enquête périodique sur les tendances de la réglementation aux niveaux national et international dans le domaine de la télématique, en particulier dans la mesure où elles ont un lien avec les problèmes économiques et les problèmes de société (par exemple les courants transfrontières de données), et la mise au point de données et classifications statistiques internationalement comparables à l'aide de bases de données informatisées et de réseaux informatisés pour la communication de ces données.

8. Des propositions spécifiques pourraient être formulées dans les organes subsidiaires pertinents en vue d'autres travaux du genre de ceux qui sont indiqués ci-dessus dans le domaine de la télématique.

9. Le Secrétaire exécutif, avec l'assistance de consultants, prépare actuellement une étude de fond sur la question de la télématique dans la mesure où elle a des répercussions sur l'économie des pays de la région de la CEE. Il est suggéré qu'une réunion d'experts désignés par les gouvernements soit convoquée pour examiner cette étude et envisager l'élaboration d'un programme de travail possible pour l'ensemble de la Commission, tel qu'il est esquissé dans l'élément de programme 01.2.2. Cette réunion pourrait avoir lieu en septembre 1984.

ANNEXE C

PROPOSITION CONCERNANT LA NORMALISATION

(Sous-programme 01.c))

1. Le programme de travail de la Commission dans le domaine de la normalisation date de 1970, année où s'est tenue la première Réunion des fonctionnaires gouvernementaux chargés des politiques de normalisation. En 1980, la sixième Réunion des fonctionnaires gouvernementaux a élargi ce programme pour y inclure deux nouveaux secteurs de travail : les essais et les définitions. Dans le document final adopté à Madrid en 1983, les Etats participants ont réaffirmé leur souci de réduire les obstacles techniques au commerce et d'empêcher qu'il s'en crée et se sont félicités de la coopération accrue dans ce domaine, notamment des travaux des fonctionnaires gouvernementaux chargés des politiques de normalisation à la CEE.
2. Au fil des années, la CEE a joué le rôle d'organe central, compétent pour toute la région, en ce qui concerne l'harmonisation des politiques et servi de cadre pour l'examen intergouvernemental des problèmes liés à la normalisation, à la certification et aux essais (ECE/STAND/17/Rev.1, par. 4). Toutefois, le rôle coordonnateur de la CEE dans ce domaine n'a jamais été clairement défini dans le programme de travail, bien que certains éléments du programme actuel tels que les travaux relatifs à la Liste CEE des secteurs appelant une normalisation (ancien projet 01.c).1.3) visent à améliorer la coordination et que les Réunions de fonctionnaires gouvernementaux aient désigné des "coordonnateurs" pour certains sous-programmes comme la certification et les définitions.
3. Vu le succès des efforts déployés par la CEE pour resserrer les liens de coopération entre les multiples organisations internationales et régionales participant aux travaux de normalisation, et pour qu'il ne fasse aucun doute que la CEE a l'intention de poursuivre et d'intensifier ces efforts, il est proposé d'ajouter au programme un nouveau secteur de travail qui serait intitulé "Coordination des activités de normalisation au niveau international" afin de regrouper les éléments de programme anciens et nouveaux visant expressément à jeter les bases d'une meilleure coopération.
4. Grâce aux progrès accomplis dans d'autres instances, notamment l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Conférence internationale sur la reconnaissance des programmes nationaux des laboratoires d'essai (ILAC), progrès bien souvent inspirés par la CEE, les fonctionnaires gouvernementaux chargés des politiques de normalisation et le Groupe d'experts des politiques de normalisation sont peut-être aujourd'hui en mesure d'aller plus loin dans la voie de la création et de la promotion d'arrangements internationaux de certification et de l'adoption d'accords internationaux sur l'acceptation réciproque des résultats des essais. Le programme proposé a été réaménagé afin de mettre davantage l'accent sur ces travaux dont la nature est essentiellement celle de mesures destinées à instaurer la confiance.
5. Un premier pas a été fait en novembre 1983 vers l'élaboration d'accords bilatéraux ou multilatéraux sur la reconnaissance réciproque des résultats des essais ou de systèmes de reconnaissance de la compétence des laboratoires d'essais, avec l'approbation d'un questionnaire à ce sujet par un groupe spécial des essais. Les réponses à cette enquête montrent que les gouvernements des pays membres de la CEE portent un grand intérêt à l'élaboration d'accords de ce genre et souhaitent que la CEE formule des recommandations dans ce sens. On étudiera la possibilité de mettre en place des systèmes pilotes sur la reconnaissance réciproque des essais pour certaines catégories de produits ou de services. On continuera de tirer pleinement parti des résultats des travaux pertinents accomplis dans le cadre de l'ILAC avec l'appui de la CEE.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business and for the protection of the interests of all parties involved.

In order to ensure the accuracy and reliability of the records, it is necessary to establish a clear system of accounting. This system should be designed to capture all financial data in a consistent and organized manner. The use of standardized accounting practices and the implementation of internal controls are key elements of such a system.

Furthermore, it is crucial to ensure that all records are kept up-to-date and that any discrepancies are promptly identified and corrected. Regular audits and reconciliations should be performed to verify the accuracy of the records and to detect any potential errors or fraud.

The second part of the document addresses the issue of transparency and accountability. It argues that businesses should be open and honest in their dealings with all stakeholders, including customers, suppliers, and investors. This transparency is not only a moral obligation but also a practical necessity for building trust and long-term success.

To achieve this level of transparency, businesses should provide clear and concise information about their operations, financial performance, and any potential risks. This information should be readily accessible and easy to understand for all interested parties.

Finally, the document concludes by emphasizing the importance of ethical conduct in all business transactions. It states that businesses should always act in a fair and just manner, and should never engage in practices that are illegal or morally questionable.

By following these principles and practices, businesses can ensure the integrity and sustainability of their operations and contribute positively to the economy and society as a whole.

[Signature/Stamp Area]

ANNEXE C

PROPOSITION CONCERNANT LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

(Elément de programme (2.4.2))

1. Le Comité des problèmes agricoles s'est toujours intéressé à la plupart des aspects de l'agriculture proprement dite, c'est-à-dire de l'agriculture prise dans son acception étroite traditionnelle. Toutefois, au cours des dernières décennies, des évolutions extérieures à ce secteur se sont produites dans les pays industrialisés et ont eu des répercussions sensibles sur l'agriculture. L'agriculture s'est trouvée de plus en plus intégrée dans l'économie des pays (et la politique agricole dans les politiques économiques, sociales, environnementales et régionales générales), et une part importante de la production agricole n'est plus consommée en l'état mais passe par un ou plusieurs stades de transformation avant d'arriver au consommateur. La transformation et la distribution sont devenues des maillons importants de la chaîne du marché. Tous ces changements, tels qu'ils se retrouvent dans l'évolution de la demande de produits agricoles, influencent

- les structures de la production agricole (outre la réduction nécessaire des productions excédentaires au profit des productions déficitaires, on voit apparaître des produits nouveaux ou des utilisations nouvelles non traditionnelles des produits existants),
- la sélection des variétés végétales et des races de bétail (pour répondre aux besoins de la consommation finale),
- les méthodes de production agricole (par exemple l'utilisation d'apports chimiques et d'aliments du bétail),
- les besoins de la commercialisation des produits agricoles (grands débouchés ou transformateurs nécessitant de grandes quantités de produits de même variété et de qualité égale),
- la qualité de la production, et
- la composition du commerce international des produits agricoles.

2. Les perspectives économiques de l'agriculture dépendent de la rapidité et de l'ampleur de son adaptation à l'évolution des besoins. Il faut donc tenir compte de ces changements dans l'étude de la situation actuelle et des perspectives de l'agriculture et analyser en même temps leurs effets sur l'agriculture. Dans l'ensemble de l'économie, l'agriculture proprement dite représente une part décroissante du PNB alors que l'industrie de transformation connexe est l'une des branches manufacturières les plus importantes de la région de la CEE.

3. La commercialisation des produits agricoles occupe déjà une certaine place dans le programme de travail et des colloques sont organisés périodiquement sur ce sujet à intervalles de quelques années. Toutefois, les aspects mentionnés ci-dessus justifient un certain élargissement du champ des travaux relatifs à la transformation des produits agricoles. Certes, il ne s'agit pas d'étudier tous

les aspects structurels, économiques et technologiques de l'industrie de transformation, car les ressources et les compétences du secrétariat n'y suffiraient pas et le programme de travail s'en trouverait déséquilibré. L'élargissement envisagé ne porterait que sur ceux des faits nouveaux dans l'industrie de transformation qui ont une incidence directe sur l'agriculture. L'objectif essentiel du Comité, à savoir le développement de l'agriculture, serait ainsi pleinement sauvegardé, mais complété en fonction de l'évolution des besoins.

4. A regarder de plus près ce que l'on entend par "industrie de transformation", il apparaît que dans la situation actuelle l'industrie alimentaire serait la première priorité. La proposition tendant à établir un lien plus étroit entre l'alimentation et l'agriculture est justifiée par l'évolution aux niveaux national et international. Il ne faudrait pas pour autant négliger la transformation à des fins non alimentaires bien que jusqu'à présent le Comité ne se soit pas occupé de ce secteur. Si l'on s'en tient à des critères traditionnels, le champ possible des activités dans la région de la CEE est limité. Il pourrait englober, par exemple, certaines cultures non alimentaires, les "produits horticoles non comestibles", les cuirs et peaux et l'élevage d'animaux à fourrure. En revanche, si l'on se fondait sur des "critères non traditionnels", pour tenir compte de l'évolution nouvelle, il y aurait une large place pour d'autres activités. On pourrait accorder une plus grande attention à la production et l'utilisation de produits agricoles (y compris les sous-produits, les déchets et résidus dont la définition pourrait se modifier au fil des ans, les produits anciennement qualifiés de "déchets" qui pourraient devenir une matière première précieuse) à des fins non traditionnelles, par exemple pour la production d'énergie ("cultures énergétiques" ou utilisation des matières premières existantes) ou comme produits de départ pour l'industrie chimique. Dans un cadre plus large, on pourrait également s'intéresser au génie génétique et à la biotechnologie en tant que secteurs de croissance ayant une nette influence sur l'agriculture.

5. Si l'extension du programme de travail à la transformation des produits agricoles est acceptée, il semblerait logique de retirer l'élément de programme sur la commercialisation des produits agricoles du sous-programme 2.3 actuel, qui serait ainsi limité aux "problèmes économiques et techniques dans l'agriculture". Un nouveau sous-programme (02.4) regrouperait alors la commercialisation et la transformation des produits agricoles et porterait sur celles des évolutions dans les secteurs clients de l'agriculture qui ont une incidence directe sur la demande de produits agricoles et sur la production agricole.

ANNEXE E

PROPOSITION CONCERNANT LES DÉCHETS DANGEREUX

(Elément de programme 05.4.6)

I. Activités antérieures et activités en cours de la CEE

1. La maîtrise des déchets dangereux tient depuis dix ans une place importante dans les activités de la CEE relatives à l'environnement. A leur première session, en 1973, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement ont mis en route des travaux qui ont abouti à l'établissement d'un certain nombre de rapports sur l'état de la législation des pays membres de la CEE en ce qui concerne le contrôle des rejets de déchets toxiques dans l'environnement, et sur les enseignements tirés de l'application de cette législation. En 1977, on a étudié la possibilité d'élaborer un système d'enregistrement "du berceau à la tombe" pour suivre les déchets toxiques depuis le point où ils sont produits jusqu'à leur destruction finale ou leur élimination en toute sécurité. Il a été conclu à l'époque qu'il serait difficile d'élaborer un système d'enregistrement applicable à tous les pays membres de la CEE à cause des disparités législatives, industrielles et géographiques. Une enquête sur les mesures législatives et administratives adoptées aux niveaux national et international pour la maîtrise des substances toxiques et en particulier des déchets toxiques et sur l'expérience acquise en ce domaine dans la région de la CEE a été préparée pour la huitième session (1980) des Conseillers. Les résultats de cette enquête ont indiqué notamment que malgré l'existence de différences importantes entre les pays de la CEE du point de vue de la densité de l'industrie et de la densité de la population, des normes et de l'expérience techniques et du cadre économique et social, ces pays s'accordaient à reconnaître que :

- La maîtrise des déchets dangereux/toxiques continue à poser un problème distinct de celui de la réglementation des substances et mélanges dangereux;
- Le manque d'installations bien équipées pour traiter des déchets très dangereux provenant de sources diverses pose un peu partout un problème;
- Les entreprises en mesure de collecter et de stocker, de transporter, de traiter et/ou finalement d'éliminer les déchets toxiques doivent être encouragées par des incitations économiques spéciales et bénéficier des programmes de recherche sur les nouvelles techniques permettant un contrôle économique et efficace de ces déchets, et
- La récupération et la réutilisation des déchets dangereux représentent à quelques exceptions près la méthode de contrôle la plus économique.

2. Depuis peu, les travaux relatifs à la maîtrise des déchets dangereux issus de l'activité industrielle se poursuivent au niveau technique avec l'échange d'informations et la réalisation d'études spéciales sur les procédés de récupération et de réutilisation des déchets et sur les techniques de fabrication plus efficaces de produits chimiques, de métaux communs et d'ouvrages métalliques notamment. En outre, des règlements faisant l'objet d'accords internationaux et concernant le transport des marchandises dangereuses à travers les frontières des pays ont été élaborés et sont révisés périodiquement et mis à jour le cas échéant; il s'agit, par exemple, de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).

II. Lignes d'action possibles

3. Le moment semble venu de faire le point de la situation générale en matière de déchets dangereux et d'adopter une ligne d'action concertée pour la maîtrise de ces déchets. Les questions à examiner à ce sujet pourraient être notamment les suivantes :

- La mise au point d'une approche globale du transfert international de déchets dangereux, qui assurerait une surveillance rigoureuse, par le pays exportateur, les pays de transit et le pays importateur, du transport, du traitement et/ou de l'isolement final de ces déchets dans des conditions de sécurité.
- L'échange d'informations sur l'évolution des techniques de récupération et de réutilisation des déchets dangereux. Pour les résidus non récupérables, cet échange d'informations pourrait porter sur les aspects techniques des méthodes de collecte, de transport, de traitement et d'élimination.
- L'encouragement au rassemblement d'informations nouvelles sur les effets probables des déchets dangereux, en particulier sur les effets biologiques néfastes d'une exposition prolongée, et sur les méthodes et les modes d'évaluation des risques et de détermination du risque acceptable.
- La recherche des moyens propres à favoriser le développement des échanges internationaux de déchets et la création de bourses d'information sur les déchets, y compris les déchets dangereux.
- La coopération en vue de la création et de l'utilisation d'installations régionales de traitement et d'élimination des déchets dangereux.

4. L'action menée dans le cadre de la CEE pourrait être axée sur l'élaboration d'une convention sur la gestion des déchets dangereux, dont les principaux éléments pourraient comprendre :

- La définition des termes : il importerait tout particulièrement de parvenir à des distinctions claires, convenues d'un commun accord, pour éviter toute confusion ou déformation de l'orientation des efforts;
- Un contrôle efficace de la documentation et des documents de suivi "du berceau à la tombe", notamment pour les transbordements internationaux de déchets;
- Le contrôle du transport des déchets dangereux à travers les frontières internationales - en précisant quels sont les déchets dont le transport est autorisé;
- L'échange d'informations sur tous les aspects des transports internationaux de déchets dangereux entre pays exportateurs, pays de transit et pays importateurs;
- Un régime d'agrément ou de licences pour les entreprises ou organismes chargés de la surveillance directe du traitement et de l'élimination des déchets dangereux; un système d'évaluation des performances pourrait être mis en place;
- Les obligations du pays générateur de limiter l'exportation de déchets dangereux qui pourraient porter atteinte à l'environnement et à la santé de la population dans le pays importateur;
- L'appui aux travaux de recherche-développement visant à améliorer les techniques de traitement et d'élimination des déchets dangereux.

ANNEXE F

PROPOSITION CONCERNANT LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES SOLS

(Élément de programme 05.5.4)

1. La planification de l'utilisation des sols, telle qu'elle est conçue traditionnellement, ne suffit pas pour résoudre les problèmes complexes résultant de la concurrence croissante entre les diverses utilisations du sol. Des efforts sont faits actuellement pour mettre au point des modes d'approche appropriés qui tiennent compte de l'interdépendance des systèmes social, économique et naturel. On voit surgir de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies et de nouvelles techniques de planification et de gestion, et des résultats tangibles, se traduisant par des économies de ressources non renouvelables et une meilleure utilisation des ressources renouvelables, commencent à apparaître.
2. Des échanges de données d'expérience concernant l'utilisation des sols ont été entrepris dans le cadre de la CEE. La Commission elle-même a pris l'initiative d'organiser un colloque sur le tourisme (Dubrovnik, Yougoslavie, 1975), où les aspects écologiques de l'utilisation des sols ont été abordés. Elle a également organisé en 1978 une réunion spéciale sur l'utilisation des sols afin de regrouper les connaissances acquises par divers organes subsidiaires.
3. Dès leur première session, en 1973, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement ont appelé l'attention sur la nécessité d'envisager dans des optiques nouvelles la question de l'utilisation des sols et d'autres travaux dans ce sens ont été entrepris au cours du séminaire sur les aspects écologiques de la planification du développement économique (Rotterdam, Pays-Bas, 1975). L'étude de la question a été poussée plus loin au Colloque sur les perspectives en matière d'environnement (Bilthoven, Pays-Bas, 1977). On met actuellement l'accent sur les études d'impact sur l'environnement, considérées comme un instrument manifestement important de la politique de l'environnement dans ses rapports avec la planification de l'utilisation des sols.
4. Les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement sont conscients de la nécessité de développer les activités pluridisciplinaires dans le domaine de l'utilisation des sols. À plusieurs reprises, des réunions et séminaires consacrés à la planification de l'utilisation des sols ont été organisés conjointement avec le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, par l'intermédiaire de son Groupe de travail de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. On peut citer à titre d'exemple, le Séminaire sur la planification nationale et régionale pour servir de cadre à l'aménagement local (Helsinki, Finlande, 1975) et une série de séminaires sur les problèmes d'environnement que posent les transports urbains. Deux séminaires (Bergen, Norvège, 1979 et Rovaniemi, Finlande, 1983) ont traité du problème de l'intégration de la planification socio-économique et de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
5. Toutefois, ces activités avaient un caractère de circonstance. Le moment est peut-être venu d'engager une action d'ensemble tendant à une utilisation durable du sol en tant que ressource naturelle. Il paraît indispensable en particulier de renforcer dans le cadre de la CEE la coopération entre les secteurs les plus concernés par le problème de l'utilisation des sols (urbanisme et aménagement du territoire, environnement, agriculture, foresterie, transports). Comme première mesure, on pourrait envisager de transformer l'actuel groupe de travail de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en un groupe de travail de la planification de l'utilisation des sols qui serait un organe commun au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et aux Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement. Le Comité des problèmes agricoles, le Comité du bois et le Comité des transports intérieurs devraient être informés et consultés au sujet des activités relatives à l'utilisation des sols entreprises par le groupe de travail envisagé et devraient aider à élaborer les programmes et, le cas échéant, à exécuter des projets déterminés.

ANNEXE G

PROPOSITION CONCERNANT LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DES RESEAUX
D'INFRASTRUCTURE ROUTIERE

(Elément de programme 09.2.1)

1. Si l'on s'accorde généralement à reconnaître l'opportunité de créer des itinéraires internationaux pour favoriser le commerce international, l'infrastructure routière est encore le plus souvent considérée comme une question d'intérêt purement national. Néanmoins, étant donné que les décisions relatives à l'infrastructure routière en Europe ont une incidence sur les pays voisins, le financement international de l'infrastructure routière est un problème important.
2. A l'heure actuelle, les pays s'adressent individuellement à diverses sources de financement, notamment à des banques ou fonds officiels régionaux, ou ont recours au marché financier international. Or, ils auraient peut-être intérêt à concerter et coordonner leur approche du financement international de l'infrastructure routière.
3. Il n'est pas proposé ici de créer une nouvelle institution de financement quelconque ni suggéré que les gouvernements adhèrent à un système international par voie d'accord ou de traité. On envisage plutôt un petit organe composé de deux ou trois experts internationaux des questions de financement et des travaux publics, entretenant de bonnes relations avec les institutions financières, qui pourrait jouer le rôle de centre de liaison pour rendre les services suivants :
i) rassembler et fournir des renseignements sur le financement international;
ii) étudier les possibilités de financement; et iii) aider les gouvernements intéressés à coordonner leurs plans de financement international.
4. Pour chaque projet international ainsi examiné, l'organe se renseignerait auprès des sources officielles sur les moyens financiers dont peut disposer chaque pays, sur la situation des pays participants à l'égard du marché financier international et sur la politique suivie par eux en matière de financement international.
5. Avec l'accord des pays intéressés, l'organe pourrait établir un plan global de financement. Il pourrait aider les gouvernements qui feraient appel à ses services à présenter leurs demandes, soit séparément, soit d'une manière coordonnée. Chaque gouvernement conserverait bien entendu son entière liberté d'action puisque l'organe ne fournirait ses conseils et son assistance que sur demande.
6. Il va de soi que les incidences juridiques, financières et techniques de l'idée exposée ci-dessus doivent être étudiées avec soin. Cette étude pourrait être réalisée sous les auspices de la CEE par un groupe d'experts internationaux du secteur public et du secteur privé. L'organe envisagé pourrait être finalement créé dans le cadre du projet TEM, pour être élargi ultérieurement au vue de l'expérience acquise.

ANNEXE H

PROPOSITION CONCERNANT UNE CARTE SPECIALE A MICROCIRCUIT ("INTELLIGENTE")
POUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE

(Elément de programme 09.4.1)

1. Le transport international de marchandises par route est soumis à de multiples contraintes administratives et réglementaires qui imposent de lourdes obligations aux conducteurs des véhicules, consistant à remplir des formulaires, à régler des dépenses, à entretenir leur véhicule et à se conformer aux formalités douanières, aux règlements de transit, aux restrictions en matière de change, etc. Les risques, les retards, les erreurs et les complications administratives que cela entraîne et que ne font qu'amplifier des prescriptions nationales très différentes ou contradictoires en matière d'information, de déclarations statistiques et de contrôles aux frontières augmentent les coûts et gênent le commerce international.
2. Les cartes de crédit ordinaires se sont révélées utiles du point de vue de l'identification, de l'authentification et de la rapidité de transmission d'informations. La carte dite "active" ou "intelligente" nouvellement mise au point, dans laquelle se trouve incorporé un système de traitement miniaturisé (microplaquettes), augmente la capacité d'une carte de crédit ou de débit pour couvrir virtuellement tous les paiements, tous les documents et déclarations exigés et toutes les formalités douanières. Elle peut non seulement fonctionner comme une carte de crédit pour régler des dépenses sans versement en espèces, mais porter en outre des renseignements codés (destinés par exemple aux services des douanes), et permettre aussi l'enregistrement automatique et la transmission instantanée des informations aux parties intéressées (services fiscaux, entreprises de transport, etc.). Il s'agit en d'autres termes d'un petit dispositif portatif informatisé d'enregistrement et de paiement, ainsi que d'un moyen d'accéder à un réseau.
3. Il faudrait que la carte spéciale à microcircuit ("intelligente") en question soit spécifiquement adaptée aux besoins du transport international afin d'éviter toute confusion avec les cartes de crédit ordinaires. La technique et le savoir-faire nécessaires à la création d'une carte de crédit spéciale de ce genre existent déjà.
4. La carte spéciale à microcircuit ("intelligente") dont la création est proposée pourrait être introduite progressivement, tout d'abord en liaison avec les imprimés, dans le cadre d'un programme pilote, pour passer ensuite à un système spécialisé. Un réseau fondé sur les principaux itinéraires internationaux utilisés et sur le régime TIR de la CEE devrait être constitué et mis à l'essai progressivement, pays par pays, avec un centre de gestion et des représentants spécialisés dans chaque pays intéressé.
5. Le Groupe de travail des transports routiers et le Groupe d'experts des problèmes douaniers intéressant les transports pourraient être priés d'effectuer une étude de faisabilité à partir de la suggestion ci-dessus, en tenant compte également de ses incidences juridiques. Une réunion spéciale qui rassemblerait des représentants des gouvernements, des représentants des organisations professionnelles et des experts techniques pourrait être convoquée pour mettre au point les modalités du projet.

Section 1: Introduction

Section 2: Methodology

Section 3: Results

Section 4: Discussion

Section 5: Conclusion

ANNEXE I

PROPOSITION CONCERNANT LA PÂTE DE BOIS, LE PAPIER ET LE CARTON

(Élément de sous-programme 14.)

Introduction

1. Depuis sa création en 1947, le Comité du bois a élargi progressivement le champ de ses activités. À l'origine, il s'occupait principalement des marchés des sciages résineux et des bois de mine. Par la suite, il y a ajouté les bois feuillus, le bois de trituration et les panneaux dérivés du bois et étendu ses activités au-delà de l'analyse à court terme pour y inclure des études à long terme et des questions économiques et techniques relatives à l'exploitation forestière et aux industries de transformation mécanique du bois, ainsi que des questions de méthodologie statistique.
2. Dans les études sur l'évolution et les perspectives à court terme du marché, la pâte et le papier ne sont pris en considération que dans la mesure où ils constituent le principal produit final pour le bois de trituration, dont les marchés sont régulièrement analysés. Dans ses travaux sur les problèmes économiques et techniques dans les industries de transformation du bois, le Comité n'a pas abordé jusqu'à présent le secteur de la pâte et du papier, mais celui-ci est traditionnellement pris en compte dans les publications statistiques et les études à long terme du Comité, vu la nécessité d'analyser le secteur de la foresterie et des produits forestiers dans son ensemble.
3. Des considérations analogues s'appliquent aux autres secteurs du programme de travail du Comité. En d'autres termes, il existe une interdépendance considérable et croissante entre les différentes parties du secteur de la foresterie et des produits forestiers : foresterie, approvisionnement en bois, transformation mécanique du bois et pâte et papier.
4. La part relative de la pâte et du papier dans le secteur des produits forestiers pris dans son ensemble a vu son importance augmenter progressivement comme le montrent les chiffres ci-après, indiquant la production des principaux groupes de produits forestiers transformés.

	<u>Production en</u>		<u>Evolution</u>	
	<u>1970</u>	<u>1982</u>	<u>En volume</u>	<u>En pourcentage</u>
	(en millions de t.n.)			
<u>Région de la CEE</u>				
Sciages	188,2	171,9	-16,3	-9
Panneaux dérivés du bois	36,0	48,1	+10,1	+27
Pâte de bois	88,2	104,6	+16,4	+19
Papier et carton	103,0	130,4	+27,4	+27

5. Place de la pâte et du papier dans le programme de travail actuel du Comité du bois

Secteur de travail 14.1 : Tendances et perspectives à moyen terme et à long terme

La pâte et le papier ont leur place dans les études des tendances et perspectives à long terme du bois (14.1.1), mais non dans les études de la structure et de la capacité des industries de transformation du bois (14.1.2) ni dans les études des tendances à moyen terme des marchés (14.1.3).

Secteur de travail 14.2 : Evolution actuelle du marché et perspectives à court terme, y compris les problèmes relatifs au commerce international

L'évolution du secteur de la pâte et du papier n'est suivie dans la revue du marché que dans la mesure où elle influe sur la demande de bois de trituration (14.2.1). La pâte et le papier sont pleinement couverts dans les travaux relatifs à la classification et aux définitions des produits forestiers (14.2.5), activité conjointe FAO/CEE.

Secteur de travail 14.3 : Examen de certains problèmes économiques, techniques et de gestion

Les industries de la pâte et du papier ne sont pas visées.

Secteur de travail 14.4 : Rassemblement, échange et diffusion d'informations, y compris l'amélioration et l'harmonisation des statistiques (en coopération avec la FAO)

La pâte et le papier sont pris en compte dans le rassemblement et la publication de statistiques (14.5.1) et dans certains travaux de méthodologie statistique, concernant par exemple les coefficients de conversion (14.5.2.2), dont est chargé le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts.

Activités correspondantes d'autres organisations internationales

6. Un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales s'occupent du secteur de la pâte et du papier.

7. Le Comité consultatif de la pâte et du papier de la FAO se réunit tous les ans. Son ordre du jour comprend notamment une étude de la capacité mondiale, ainsi que des questions particulièrement axées sur les industries de la pâte et du papier dans les pays en développement. Il effectue une étude sur les tendances et perspectives à long terme de la production, de la consommation et du commerce de la pâte et du papier. Les travaux relatifs à cette étude sont coordonnés avec ceux du Comité du bois portant sur l'étude des tendances et perspectives à long terme (projet 14.1.1). L'Annuaire des produits forestiers de la FAO contient des statistiques sur la pâte et le papier. Depuis quelques années, le secrétariat de la CEE recueille ces statistiques auprès des pays membres de la CEE et les communique à la FAO.

8. Le Groupe de travail spécial de l'OCDE pour la pâte et le papier a réalisé des études sur un certain nombre de questions importantes, notamment sur la consommation d'énergie de ces industries, le recyclage des vieux papiers et l'évolution structurelle. Il publie des statistiques de la production, des stocks et du commerce qui sont plus détaillées mais portent sur des pays moins nombreux que dans le Bulletin du bois pour l'Europe de la CEE.

10. L'Association technique des industries de la pâte et du papier (TAPPI), organisation non gouvernementale, organise des réunions sur les aspects techniques des industries de la pâte et du papier. Au niveau sous-régional, il existe un certain nombre d'organisations non gouvernementales, dont la CEPIA (Confédération européenne de l'industrie des pâtes, papiers et cartons) qui couvre les industries des pays membres de la Communauté économique européenne, et l'IEI (Institut européen du papier) dont la plupart des pays d'Europe occidentale sont membres.

10. Toutefois, les travaux menés par ces organisations internationales et d'autres encore sont limités en ce qui concerne les pays à économie planifiée, lesquels représentent une part encore faible, mais croissante de la production totale de pâte et de papier de la région de la CEE, comme le montrent les chiffres ci-après :

<u>Part dans la production de la</u> <u>Région de la CEE</u>	<u>Pâte de bois</u>		<u>Papiers et cartons</u>	
	(en pourcentage du total)			
	<u>1970</u>	<u>1982</u>	<u>1970</u>	<u>1982</u>
Amérique du Nord	62,2	63,3	55,7	54,9
Europe occidentale	27,5	24,6	34,0	34,1
Europe orientale et URSS	10,3	12,1	10,3	11,0

Incidences de la proposition pour le Comité du bois

11. La proposition aurait des conséquences importantes pour la structure et le programme futurs du Comité du bois. Les changements probables seraient notamment les suivants :

- 1) Les délégations des pays aux sessions annuelles et autres réunions du Comité devraient comprendre des fonctionnaires gouvernementaux chargés du secteur de la pâte et du papier, ainsi que des conseillers de ces industries;
- 2) L'ordre du jour du Comité devrait comprendre des questions concernant la pâte et le papier, notamment pour qu'il soit tenu compte de ces produits dans les débats du Comité sur les marchés des produits forestiers;
- 3) Les modifications voulues devraient être apportées au programme de travail;
- 4) Il faudrait modifier le champ de certaines publications, notamment celui de la revue annuelle du marché établie par le secrétariat.

12. L'inclusion de la pâte et du papier entraînerait de nets changements dans la composition et le programme de travail du Comité du bois. Il faudrait veiller à ce qu'une telle initiative apporte des avantages tangibles aux gouvernements des pays membres et à ce qu'elle n'ait pas d'incidences négatives telles qu'un éparpillement des activités, un dépassement des ressources ou des doubles emplois avec les activités d'autres organismes internationaux. Il faudrait entreprendre une analyse approfondie du rôle que pourrait jouer le Comité dans le secteur de la pâte et du papier, des moyens d'exécuter les projets et des incidences sur le programme de travail général et la composition du Comité. On pourrait charger le Comité lui-même d'effectuer cette analyse en lui demandant d'élaborer des recommandations détaillées qui seraient soumises à l'examen et à l'approbation de la Commission.

ANNEXE J

PROPOSITION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTRAREGIONAL

(Elément de programme 15.1.1)

1. A la fin des années 60 et pendant une grande partie des années 70, les problèmes de paiements n'ont guère pesé sur le développement du commerce intrarégional. En fait, il est bien possible que la croissance remarquable des liquidités internationales, durant ces années, et la facilité relative d'accès au financement des échanges expliquent en grande partie l'absence de débat sur les problèmes de paiements au sein de la CEE. A la vingt-sixième session du Comité pour le développement du commerce, en 1977, le secrétariat a déposé une série de propositions relatives aux moyens institutionnels d'améliorer le financement de la coopération industrielle entre l'Est et l'Ouest. Les arrangements proposés visaient à appuyer et accélérer l'expansion de la coopération économique et le développement des échanges entre l'Est et l'Ouest. Les délégations se sont félicitées de l'initiative et certaines ont suggéré que d'autres études soient entreprises au sujet des problèmes auxquels les institutions envisagées étaient censées s'attaquer. D'autres délégations, cependant, ont estimé qu'il y avait suffisamment de moyens et de ressources pour financer la coopération industrielle et qu'il n'y avait pas lieu d'entreprendre d'autres travaux (ECE/TRADE/128, par. 56 et 57).

2. Vu la façon dont la situation a évolué plus récemment, il semble que les problèmes de financement sont maintenant une contrainte pour le développement du commerce Est-Ouest et que, par conséquent, les questions relatives au financement et aux paiements pourraient figurer d'une manière plus explicite dans certains des éléments du programme de travail du Comité. Cela impliquerait aussi que le secrétariat intensifie ses efforts, dans ses travaux de recherche, pour déterminer la nature et l'ampleur des difficultés de financement du commerce Est-Ouest et que les gouvernements membres se mettent à rechercher activement les moyens de surmonter ces difficultés. Un exemple du type de facilité qui pourrait être envisagé à cet égard est exposé dans ses grandes lignes ci-après.

3. Ces dernières années l'insuffisance des crédits à moyen terme et à long terme, dans les échanges Est-Ouest, en particulier pour les livraisons conjointes de plusieurs pays, semble avoir fait peser une contrainte sur le développement du commerce intrarégional. C'est pourquoi les gouvernements membres jugeront peut-être bon d'envisager de recourir au mécanisme du Comité pour rechercher les moyens de supprimer cette contrainte. En particulier, le Comité pourrait examiner la nécessité éventuelle et la possibilité de mettre en place une institution commune Est-Ouest de financement, dont l'objectif essentiel serait de fournir une couverture supplémentaire en matière d'assurance des crédits accordés aux entreprises de l'Europe orientale et occidentale pour le commerce intrarégional et l'investissement. Les principales tâches de cette institution pourraient, à titre provisoire, être envisagées comme suit :

- A. Services consultatifs Donner des conseils et fournir des services consultatifs techniques aux gouvernements et aux entreprises de la région de la CEE à propos des formes non traditionnelles et autres de financement des transactions commerciales Est-Ouest et des projets d'investissement. Ces conseils, qui pourraient porter sur les meilleures techniques et procédures de financement de transactions complexes, ne seraient fournis qu'à la demande des institutions actionnaires et des banques affiliées.

B. Cofinancement Fournir des facilités pour le cofinancement de projets et livraisons en commun Est-Ouest, tant à l'intérieur de la région de la CEE que dans des pays tiers, parallèlement aux banques commerciales privées et aux organismes bancaires d'Etat. On pourrait envisager cas par cas la constitution de consortiums mettant en association des banques commerciales, des banques de développement, des institutions de financement des exportations, etc.

C. Garanties Fournir des garanties pour les crédits à moyen et à long terme dans le cas de transactions faisant intervenir deux fournisseurs ou plus de pays différents, c'est-à-dire dans le cas de livraisons multinationales, pour lesquelles il n'est souvent pas possible, par suite de restrictions statutaires, d'obtenir une couverture complète de la part des organismes nationaux de garantie du crédit à l'exportation dans les pays occidentaux. Les transactions commerciales pour lesquelles des garanties pourraient être accordées engloberaient éventuellement non seulement les livraisons vers l'Ouest et vers l'Est, mais aussi les livraisons communes Est-Ouest (par exemple faites par des coentreprises) vers des pays tiers.

D. Refinancement Fournir des facilités pour le refinancement des crédits existants à moyen et à long terme dans le commerce Est-Ouest.

4. Les demandes de garantie des crédits qui seraient soumises à une telle institution devraient émaner des organismes d'Etat qui, dans les pays membres, garantissent actuellement le crédit à l'exportation, des institutions actionnaires et des banques affiliées participant au cofinancement.

5. Sur le plan de son organisation, l'institution envisagée pourrait éventuellement avoir les principales caractéristiques suivantes :

Participation Est-Ouest au capital Société par actions, les actions des membres participants étant réparties selon une formule déterminée à l'avance qui tiendrait compte, notamment, de l'importance relative du commerce et de l'investissement Est-Ouest dans le commerce extérieur total et le revenu national de ses membres.

Composition Les institutions actionnaires pourraient être de cinq types :

- Institutions financières publiques multinationales de la région de la CEE (comme la Banque européenne d'investissement de la Communauté économique européenne et la Banque internationale de coopération économique);
- Institutions d'Etat chargées du financement des exportations (comme la Banque française du commerce extérieur);
- Organismes de garantie du crédit à l'exportation qui sont patronnés par l'Etat (comme Hermes dans la République fédérale d'Allemagne et ECGD au Royaume-Uni);
- Banques et fonds de développement à caractère international et régional (comme la BIRD, la Banque internationale d'investissement du CAEM et le Fonds arabe de développement); et

- Banques d'Etat, banques commerciales et banques du secteur privé qui sont disposées à participer à des projets de cofinancement dans le cadre de l'institution.

Direction et
ressources
en personnel

L'organe directeur pourrait être composé des trois catégories de membres ci-après, dont l'importance relative serait déterminée par le règlement de l'institution :

- Représentants des Ministères des finances des Etats membres de la CEE;
- Représentants des organismes de garantie du crédit à l'exportation qui sont patronnés par les Etats membres de la CEE;
- Représentants des institutions financières et banques actionnaires.

Le personnel pourrait comprendre essentiellement des personnes détachées par les institutions actionnaires, les organismes nationaux de garantie du crédit à l'exportation et les banques affiliées, et en principe son effectif n'a pas besoin de dépasser 10 à 12 personnes.

Capital et
recettes

La structure et le mode de constitution du capital de l'institution envisagée seraient déterminés par les gouvernements membres des pays de la CEE, à la lumière des résultats d'une étude de faisabilité qui porterait sur la nécessité de créer une telle institution et sur sa dimension et sa structure éventuelles. L'institution assurerait la couverture des risques, sous forme d'assurance, en prélevant des commissions. Il est donc envisagé qu'elle soit autofinancée. De plus, les bénéfices éventuels d'exploitation pourraient servir à créer un fonds spécial pour le financement de projets infrastructurels Est-Ouest ou de projets tripartites pour lesquels la participation des banques commerciales ne serait pas assurée ou suffisante. La prestation envisagée de services consultatifs et de services techniques aux organismes membres et aux banques affiliées ainsi qu'à leurs clients (en ce qui concerne les moyens non traditionnels de financer des transactions pour lesquelles des crédits adéquats ne sont pas disponibles) pourrait se faire contre versement d'une commission, ce qui contribuerait à procurer des recettes à l'institution. De tels services ne seraient fournis qu'à la demande des actionnaires et des banques affiliées.

6. L'avant-projet exposé ci-dessus pourrait, si les gouvernements membres le jugent suffisamment intéressant, être renvoyé à un groupe de travail d'experts du financement et de la garantie du crédit à l'exportation, choisis dans les pays membres de la CEE. Un tel groupe d'experts pourrait être convoqué par le Comité pour le développement du commerce en vue d'examiner s'il y a vraiment besoin de créer une institution de ce type. Si le groupe d'experts décidait qu'un tel besoin existe, il pourrait proposer que le secrétariat organise une étude de faisabilité concernant les fonctions, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'institution envisagée. Dans ce cas, le secrétariat inviterait les gouvernements membres à désigner, pour cette étude, des spécialistes appartenant à leurs propres institutions financières et bancaires.